

Publié le 10 mars 2014.  
Dernière modification : 9 septembre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE POUR LA CONSTRUCTION DE MACHINES ET DE MATÉRIELS DE CHEMINS DE FER, La Croyère (Belgique), Raismes (Nord)

S.A. française, 12 octobre 1881.

Assemblée générale constitutive  
(*Le Messager de Paris*, 24 septembre 1881)

Aujourd'hui s'est tenue la première assemblée générale d'actionnaires constitutive de la Société anonyme franco-belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer.

Cette société dont l'objet est suffisamment désigné par sa dénomination, doit exploiter l'usine de Molenbeek, près Bruxelles, qui existe depuis longtemps déjà.

Le capital social est de 8 millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr. chacune, dont 9.600 représentatives des apports, et 6.400 émises contre espèces.

L'assemblée a reconnu la sincérité des déclarations faites, le 20 septembre courant, par devant notaire et constatant la souscription des actions émises contre espèces et le versement de 1/4 sur chacune d'elles.

Elle a désigné M. Delessert comme commissaire, avec faculté de s'adjoindre M. Steinbrenner ou tout autre, pour évaluer les apports, apprécier les avantages particuliers stipulés aux statuts et en faire un rapport à une seconde assemblée qui sera convoquée prochainement.

---

Société franco-belge de machines et de matériel de chemins de fer  
(*Le Capitaliste*, 19 octobre 1881)

Mercredi dernier s'est tenue, sous la présidence de M. Marc Lévy-Crémieu, assisté comme assesseurs de MM. Fred Flersheim, représentant de la Banque franco-égyptienne\*, et Ed. About, la seconde assemblée d'actionnaires constitutive de la Société franco-belge de construction de machines et de matériels de chemins de fer.

Cette assemblée, qui réunissait 4.600 actions sur les 6.400 émises contre espèces — a, conformément aux conclusions du rapport de M. [Édouard] Delessert <sup>1</sup>, commissaire désigné à cet effet dans la réunion du 24 septembre, ratifié la valeur attribuée aux apports et les avantages particuliers stipulés aux statuts.

Elle a nommé MM. Einhorn et Prosper Poswich, commissaires pour le premier exercice.

Sont désignés comme administrateurs par les statuts jusqu'au mois d'octobre 1884, MM. Ch. Delloge-Matthieu, Ch. Évrard, Ferréol Fourcault, baron Fernand de Macar, Marc Lévy-Crémieu, Hector Defoer, Édouard Delessert, Auguste Coupvent des Bois et Edmond About.

La société se trouve définitivement constituée.

Actes constitutifs  
(*Le Messager de Paris*, 1<sup>er</sup> novembre 1881)

.....

Appots  
Art. 5.

MM. Delloye-Mathieu, Evrard et Fourcault, en leurs qualités de liquidateurs de la Société anonyme dite : Compagnie Belge pour la Construction de Machines et de Matériels de Chemins de fer. ayant son siège à Molenbeek-Saint-Jean lez Bruxelles, font à la présente société l'apport de tout l'actif de ladite société anonyme belge en liquidation, tel qu'il est résumé en un bilan établi à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1881, dont une copie dressée sur une feuille au timbre de 1 fr. 80 c., et qui sera enregistrée en même temps que les présentes, est demeurée ci-annexée après avoir été certifiée véritable par les dits comparant et revêtue d'une mention d'annexe signée d'eux et des notaires ; sans aucune exception ni réserve autre que la somme nécessaire pour acquitter le passif résumé audit bilan, laquelle somme sera prélevée par la liquidation de ladite Société Belge sur les espèces en caisse, les fonds déposés chez les banquiers, et enfin, à due concurrence, sur les créances à recouvrer de débiteurs divers, étant expressément entendu que les opérations postérieures à la date de ce bilan et celles en cours, jusqu'à la prise de possession de la présente société, seront, à forfait, pour le compte de celle-ci.

Il est ici expliqué : 1<sup>o</sup> Que l'apport immobilier de la Société consiste en des ateliers dits : de la Croyère. situés à La Bouvière, province de Hainaut (Belgique), occupant une superficie de 6 hectares 41 ares 15 centièmes environ, qui sont figurés en deux plans, l'un indiquant les délimitations et surfaces des terrains et l'autre figurant les constructions existant sur ces terrains, lesquels ayant deux plans non encore timbrés ni enregistrés, mais qui le seront lors de l'enregistrement «les présentes, sont également demeurés ci annexés, après avoir été certifiés véritables par lesdits liquidateurs, et revêtus chacun d'une mention d'annexe signée d'eux et des notaires.

Il sera dressé postérieurement à la constitution de la présente Société, devant un notaire de Belgique, un acte qui contiendra la désignation et l'origine de propriété

---

<sup>1</sup> Édouard Delessert (1828-1898) : administrateur de la Banque franco-égyptienne, puis vice-président de la Banque internationale de Paris — qui succéda à la précédente en 1890 avant d'être fondue en 1901 dans la BFCI —, administrateur de la Banque de l'Indochine depuis l'origine, administrateur de la Banque nationale d'Haïti, il était surtout connu comme dirigeant d'entreprises de transports : administrateur, puis vice-président de la Cie de l'Ouest, administrateur des Chemins de fer du Nord de l'Espagne (1859-1889), de la Route Damas-Hauran (printemps 1881), de la Société franco-belge de machines et de matériel de chemins de fer (octobre 1881), de la Cie générale des voitures à Paris, des Messageries maritimes (jusqu'en mars 1891)...

desdits immeubles et par lequel sera régularisée, en conformité des lois du pays, la transmission de propriété.

2° Et que le matériel compris en l'apport se compose celui existant dans ies ateliers dont il

.....

Premiers administrateurs

MM. Delloye-Matthieu, Charles, comparant ;

Evrard. Charles, comparant:

Fourcault, Ferréol, aussi comparant ;

De Macar (baron Fernand), demeurant à Hermalle-sous-Huy, province de Liège (Belgique).

Lévy-Cremieu. Marc, banquier, a Paris, rue de Châteaudun, n° 84.

Defoer, Hector, propriétaire à Paris, boulevard Haussmann, n° 104.

Delessert, Édouard, propriétaire à Paris, rue Raynouard, n° 17.

Coupvent des Bois, Auguste, propriétaire à Paris, rue d'Anjou St-Honoré, n° 23.

Et About, Edmond, propriétaire, à Paris, rue de Douai, n° 6.

.....

---

BANQUE FRANCO-ÉGYPTIENNE  
Société anonyme — Capital 50.000.000 de francs.  
Assemblée générale du 22 avril 1882  
(*Le Capitaliste*, 10 mai 1882)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...] Quant aux affaires à la constitution desquelles nous avons plus directement concouru, nous mentionnerons ... la Société franco-belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer...

La Société franco-belge, au capital de 8 millions de francs, doit son origine à la nécessité dans laquelle s'est trouvée une entreprise de constructions de machines et de matériels de chemins de fer existant à Bruxelles et à La Croyère, près Mons, d'établir en France de grands ateliers afin de pouvoir participer aux fournitures à faire aux compagnies de chemins de fer français, les nouveaux tarifs ne permettant plus l'introduction en France des machines et wagons construits en Belgique. Les 5/8<sup>e</sup> des capitaux ont été fournis par des maisons belges de premier ordre : l'affaire est dirigée par un homme habile et compétent, M. Charles Évrard. Nous avons tout lieu de croire qu'elle sera productive. [...]

---

Actes constitutifs  
(*Le Messager de Paris*, 22 juillet 1882)

Les actionnaires de la Société Franco-Belge pour la Construction de Machines et de Matériels de chemins de fer se sont réunis aujourd'hui en assemblée générale extraordinaire.

Ils ont autorisé la conversion en titres au porteur des 6.400 actions de la Société émises contre espèces et qui sont libérées de moitié.

---

APPELS DE FONDS  
(*Le Messenger de Paris*, 13 août 1882)

Société anonyme franco-belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer. — Le 13 août, appel du troisième versement de 125 fr. par action.

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messenger de Paris*, 25 janvier 1883)

Les actionnaires de la Société franco-belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer ont tenu leur assemblée générale annuelle le 21 octobre dernier.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier accusent un bénéfice net de 624 692 fr., le dividende a été fixé à 35 fr. par action, soit 7 %.

Le bilan en fin d'exercice se chiffrait comme suit :

ACTIF	
Versement restant à appeler su 6.400 actions non libérées	2.400.000 00r
1° Immeubles :	
À La Croyère (Belgique)	989,889 69
À Raisiné» (France)	684.518 78
2° Matériel d usiner et meubles :	
À La Croyère	1.634.324 80
À Raismes	288.994 22
À Bruxelles et Paris (mobilier)	13.990 85
3° Marchandises en magasin ;	
A La Croyère	204.838 21
A Raismes	186.091 49
4° Ouvrages en voie d'exécution :	
A La Croyère	1.146.081 08
A Raismes	128.300 67
Espèces en caisse	30.683 98
Fonds belges pour cautionnements	198.049 50
Créance hypothécaire sur l'immeuble de Molenbeek Saint Jean-lez-Bruxelles	511.250 00
Banquiers	255 531 13
Débiteurs divers	1,378,171 71
	10.045.934 31
PASSIF	
Capital	8.000.000 00
Effets à payer	170.893 29
Comptes créanciers divers	1.250.352 01
Profits et pertes, bénéfiques nets de l'exercice 1881-1882	624.692 01
	10.045.934 31

La Société qui s'est constituée le 12 octobre 1881, a succède à la Compagnie Belge de Matériel ; les comptes qui étaient soumis à l'assemblée du 21 octobre 1882, étaient donc ceux du premier exercice social et les résultats acquis dès maintenant doivent être considérés comme très satisfaisants : il autorisent même à fonder sur l'avenir de la Société les espérances les plus sérieuses.

La première préoccupation de l'administration, ainsi que nous l'apprend le compte-rendu aux actionnaires, a été de rechercher une localité favorable pour y établir la principale usine en France et son choix s'est arrêté sur la commune de Raismes, arrondissement de Valenciennes (Nord). On a pu y acquérir, dans des conditions avantageuses, un terrain d'une contenance de 15 hectares environ, appartenant à la commune et contigu à la gare du chemin de fer du Nord. C'est sur ce terrain qu'on établit actuellement une usine très importante pour la construction des locomotives, des voitures à voyageurs et des wagons à marchandises pour les chemins de fer et les tramways ; la Société s'y occupera aussi de la fabrication des ponts, des charpentes métalliques, des machines et de tous ouvrages mécaniques.

Un second terrain d'une contenance d'environ 4 hectares, faisant suite au précédent dont il n'est séparé que par un chemin vicinal a également été acquis.

Par suite des pluies persistantes, la construction des bâtiments n'est pas aussi avancée qu'on l'eût désiré ; de plus, un incendie a détruit, à la fin du mois d'août, un grand hangar construit en bois, couvert en tuiles qui devait servir de magasin à bois et dans lequel il avait commencé certaines installations. Ce sinistre occasionnera un retard, mais ne causera qu'un très faible préjudice à la Société, la perte matérielle ayant été en grande partie remboursée par la Compagnie d'assurances, à laquelle étaient assurés le bâtiment, l'outillage et les marchandises se trouvant dans ce local.

Actuellement, un grand atelier recouvrant environ 3.500 mètres carrés est en pleine activité : plusieurs moteurs à vapeur y sont installés ainsi qu'un grand nombre d'outils mécaniques et des feux de forges. Une très grande halle pour le montage des wagons d'une superficie d'environ 12.000 mètres carrés dans laquelle on pourra mettre à couvert 250 véhicules pour chemins de fer, est en voie d'achèvement, et depuis déjà assez longtemps, on s'y occupe activement de la construction des wagons. Dès que ces travaux seront terminés, il restera à construire divers ateliers spéciaux pour la chaudronnerie, les grosses forges mécaniques, forges à main, la scierie et la menuiserie.

Les travaux de la cité ouvrière sont entamés mais ils ne pourront être poussés activement qu'au printemps.

L'administration a commandé un matériel très considérable en outils mécaniques les plus perfectionnés ; on procédera depuis quelque temps au placement des machines livrées mais il faudra tout l'exercice en cours pour compléter la construction des bâtiments et l'installation de l'outillage principal à Raismes. Ce n'est donc que dans l'exercice 1883 et 1884 que le nouvel établissement sera en mesure de produire proportionnellement à son importance.

L'usine de La Croyère (Belgique) est en pleine activité ; elle a reçu certains développements pendant l'exercice écoulé, et y a installé une partie de l'outillage retiré des anciens ateliers de la Compagnie belge à Molenbeek-Saint-Jean. Pendant l'exercice 1881-1882, l'établissement de La Croyère a donné des résultats très intéressants.

Ce sont d'ailleurs les usines belges qui ont permis d'obtenir pour l'exercice les bénéfices que nous avons signalés plus haut. Les bénéfices nets sur la fabrication se sont, en effet, élevés à La Croyère à 585.298 70 et à Molenbeek-Saint-Jean à 41.344 02 pendant que les bénéfices sur rétrocession de travaux ont atteint 57.000 et les bénéfices divers 78,318.

Ainsi que nous l'avons dit, les bénéfices nets s'élèvent à 624.692. L'assemblée, après approbation des comptes, a voté comme suit la répartition desdits bénéfices.

À la réserve	31.234 60
Amortissement sur les immeubles, le matériel et l'outillage	72.132 77
Intérêts à 5 % aux actions :	

Actions libérées, 25 fr. par titre	240.000 00
Aux actions non libérées	28.608 00
Parts de fondateurs	25.200 00
Conseil d'administration	37.008 00
Au personnel	12.636 00
10 fr. aux actions	160.000 00
Solde à nouveau	16.972 64
Total égal	624.692 01

Le conseil d'administration, après avoir insisté, en terminant son rapport, sur ce fait que ce résultat si satisfaisant a été obtenu par les usines belges seulement constate que l'exercice nouveau commence avec de nombreuses commandes ; depuis le 1er juillet de nouveaux ordres très importants sont parvenus et des affaires nouvelles sont en cours de négociations de sorte que la Société a du travail assuré pour tout l'exercice 1882-1883 et même au-delà.

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messenger de Paris*, 27 décembre 1883)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société franco-belge pour construction de machines et de matériels de chemins de fer a eu lieu le 27 octobre dernier.

Les comptes de l'exercice 1882-1883, qui lui étaient soumis, ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 35 francs par action libérée, payables depuis le 2 novembre dernier.

Le bilan, au 30 juin 1883, se chiffrait comme il suit :

.....

Quelques chapitres de ce bilan appellent des explications que nous trouvons dans le rapport du conseil d'administration.

À l'actif :

Au 30 juin 1882, il restait à verser 2.400.000 fr. sur les 6.400 actions non libérées ; pendant le cours l'exercice, deux versements de 125 fr. chacun ont été appelés, de sorte qu'il ne reste plus à effectuer à ce jour que celui du dernier quart : 800.000 fr. que le conseil d'administration se propose de réclamer le 2 janvier prochain. Les sommes versées ont servi au paiement des frais d'établissement de la nouvelle usine de Raismes.

Le compte immeubles qui, au 30 juin 1882, s'élevait à 1.674.328 67 atteignait au 30 juin 1883 à 3.084.224, soit une augmentation de 1.409.895 56, s'expliquant par les constructions érigées à Raismes.

Au 30 juin 1882, le compte matériel d'usines et meubles représentait 1 million 932.309 87 ; au 30 juin 1883, il figure pour 3.153.866 51. L'augmentation est due à l'outillage des nouveaux ateliers de Raismes.

Le compte marchandises en magasin présente peu de différence avec le chiffre de l'exercice antérieur; il constate une diminution de 21.655 86.

On trouve sur l'article ouvrages en voie d'exécution une augmentation de 757.095 fr. (1.274,38175 en 1882 et 2.026.476 75 en 1883) : elle s'explique par un plus grand mouvement de travaux en cours, et notamment par la mise en activité d'une partie des ateliers de Raismes.

Sur le montant des trois articles de la rubrique débiteurs divers, il y a une réduction de 569.985 96. Le chiffre de la créance hypothécaire sur l'immeuble de Molenbeek-Saint-Jean a diminué par suite du remboursement d'une annuité, et celui de somme due par les banquiers a augmenté. Les débiteurs sont de tout repos.

Au passif :

Le compte de réserve et celui d'amortissement représentent les applications qui leur ont été faites d'après les résultats du premier exercice social. Ils s'augmenteront des attributions à leur faire sur ceux de l'exercice 1882-1882.

Les créances exigibles à terme sont largement couvertes par les sommes correspondantes de l'actif : débiteurs, travaux en cours, marchandises, etc.

Enfin, le compte profits et pertes se solde par un bénéfice net de 778.552 90 supérieur de 153.860 89 à celui de l'exercice précédent et obtenu en très grande partie par les travaux exécutés aux ateliers de La Croyère.

Il ressort du rapport du conseil d'administration dont il a été donné lecture à l'assemblée que l'usine établie à Raismes n'est pas entièrement terminée, mais elle est en bonne voie d'achèvement ; les ateliers principaux sont déjà en marche régulière, et le conseil espère qu'au printemps de 1884, tout sera complet et en pleine activité.

Ces ateliers sont spécialement organisés pour la construction des machines à vapeur et autres, des locomotives, des wagons à marchandises, des voitures à voyageurs et du matériel pour les chemins de fer, tramways, travaux publics, outillage des ports, etc. ; le conseil annonce qu'il ne négligera rien pour que l'outillage soit perfectionné et complet.

L'usine belge de la Croyère a reçu pendant l'exercice un complément de peu d'importance . en ornements et outillage ; elle a fonctionné : avec beaucoup d'activité; son chiffre de production a été plus élevé qu'à aucune autre époque, et ses résultats en bénéfice très satisfaisants.

Préoccupé d'améliorer autant que possible la situation du personnel ouvrier, le conseil a donné tous ses soins à l'exécution de la cité ouvrière qui formera une partie importante de l'établissement de Raismes ; il espère avoir également terminé, pour le printemps prochain, l'installation de cette cité et des annexes qui en sont le complément.

En terminant son rapport, le conseil annonce que la Société a commencé l'exercice 1883-1884 avec un carnet de commandes suffisamment garni ; depuis le 1<sup>er</sup> juillet, il a été traité quelques nouvelles affaires importantes ; d'autres sont en négociation. Le conseil compte en outre beaucoup sur les commandes que les grandes Compagnies de chemins de fer vont être appelées à faire en raison des récentes conventions conclues avec l'État.

Les bénéfices nets, avons-nous dit, s'élèvent à 778.552 90, et se composent de : report de l'exercice précédent, 16.972 64 ; bénéfices de l'exercice (à Raismes, 6.812 11 ; à la Croyère, 669.976 05 ; sur le service financier, 84.792 10).

Le conseil en a proposé la répartition suivante :

De la somme de 778.532 90

il y a lieu de déduire, pour les prélèvements à exercer, le report de l'exercice précédent 16.972 64

Reste 761.580 26

5 % sont attribués à la réserve : 38.079 01

2 % à l'amortissement sur les immeubles, le matériel et l'outillage, soit sur 6.2338.090 fr. 74 centimes : 121.761 81

Intérêts à 5 % sur les actions, soit sur 9.600 actions libérées, 25 francs par titre :  
114.880 00 517.720 82  
Sur les 6.400 actions libérées de 375 fr., 17 fr. 95 c. par titre : 114.880 00 517.720 82

Reste à répartir 243.859 44  
10 % reviennent aux parts de fondateur, soit pour 4.000 parts à 6 fr. 10 : 24.400 00  
15 % au conseil : 36.578 97  
5 % au personnel : 12.192 87  
Retse 170.687 56  
En ajoutant à cette somme le solde réparti de l'exercice précédent 16.972 64  
il reste à distribuer en actions 187.660 20

Le conseil a proposé, en outre, de répartir 10 fr. par action aux 16.000 actions, soit 100.000, le solde de 27.660 20 devant être reporté à nouveau. Ainsi que nous l'avons dit, l'assemblée a approuvé les comptes tels qu'ils lui étaient présentés par le conseil.  
MM. Poswick et Einhorn ont été nommés commissaires pour l'exercice 1883-1884.

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messager de Paris*, 21 novembre 1884)

Nous avons fait connaître le 18 octobre dernier les résolutions votées ce même jour par l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société franco-belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer. Nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements. Nous rappelons que les comptes de l'exercice 1883-1884 ont été approuvés, et le dividende de cet exercice fixé à 30 fr. par action payable à partir du 1<sup>er</sup> février 1885.

Il ressort du rapport du conseil d'administration à cette assemblée que les deux usines de la Société sont maintenant organisées pour produire beaucoup, rapidement et dans des conditions économiques tout ce qui concerne le matériel fixe et roulant des chemins de fer à voies larges et étroites et des tramways. La Société a également entrepris sur une vaste échelle la fabrication des machines demi-fixes et des locomobiles d'après des modèles nouveaux ainsi que la construction de l'outillage pour les entrepreneurs de travaux publics et des ponts. Elle a entrepris également la fourniture des moteurs fixes des machines-outils ainsi que les ponts métalliques et les charpentes.

L'établissement de Raismes, près Valenciennes, est à peu près terminé ; il ne reste à parachever que les ateliers des forges qui sont en bonne voie et qui, le conseil l'espère, seront en activité, pour une bonne partie au moins, avant l'hiver prochain. Cependant, la période de mise en activité touchant à sa fin, le conseil estime que les résultats financiers de cette année ne tarderont pas à devenir bien meilleurs.

L'usine belge de la Croyère a, par contre, donné d'excellents résultats pendant le dernier exercice écoulé ; les chiffres de sa production et de ses bénéfices sont supérieurs à ceux de tous les exercices précédents. Pendant la dernière année sociale, il a été fait quelques augmentations à l'immeuble et à l'outillage de la Croyère, ainsi que des travaux importants de renouvellement aux toitures du grand atelier, dont le montant s'est élevé à 20.240 fr. Ces dépenses ont été amorties par les comptes de fabrication.

En terminant son exposé de la situation générale de la Société, le conseil fait connaître que le carnet de commandes au 1<sup>er</sup> juillet dernier était encore suffisamment garni ; depuis lors, de nouvelles affaires ont été traitées et la Société en a d'autres en négociation qui, si elles se réalisent, lui permettront de maintenir pendant un temps

relativement assez long les deux usines en activité convenable, et ce malgré la crise qui pèse sur l'industrie en général.

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messager de Paris*, 14 janvier 1886)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société anonyme franco belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer a eu lieu le 31 octobre dernier.

Les comptes de l'exercice 1884-1885 se soldant par un bénéfice net de 135.611 fr. ont été approuvés. Cette somme a été reportée à nouveau.

La crise industrielle à laquelle nous avons bien souvent lieu de faire allusion, n'a pas épargné la Société. Les établissements ont souffert comme tous les autres ; les commandes ont fait défaut et les prix obtenus n'ont pas toujours été rémunérateurs. Ainsi, la Société n'a-t-elle pu distribuer pour le dernier exercice écoulé aucun dividende, bien que son usine belge de La Croyère ait, comme les années précédentes, donné des résultats satisfaisants.

L'usine française de Raisinés n'a pas, jusqu'ici, répondu à ce qu'on était en droit d'attendre de son installation perfectionnée. Elle avait été créée en vue de pourvoir principalement aux besoins des grandes Compagnies de Chemins de fer français et n'a pas été alimentée par suite de l'absence de commandes de matériel».

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messager de Paris*, 15 mars 1888)

Les actionnaires de la Société franco-belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer ont tenu leur assemblée générale annuelle le 15 octobre 1887.

Les comptes de l'exercice 1886-1887 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 15 fr. par action déjà mis en paiement.

M. Moy, administrateur sortant, a été réélu.

Les résultats du dernier exercice ont été plus satisfaisants que ceux du précédent. Pour 1886-1887 en effet, le compte de profits et pertes s'est soldé par un bénéfice de 448.855 au lieu de 90.272 l'année précédente ce qui a permis de répartir un dividende de 15 fr., tout en dotant la réserve de 22.400 fr. en consacrant une somme de 160.527 à l'amortissement, et en reportant 25,000 à nouveau.

Pendant le dernier exercices, le travail dans les deux établissements de Raismes et de La Croyère a été plus actif que pendant les deux années précédentes sans cependant atteindre la moitié de la production moyenne.

Les prix ont été, comme précédemment, des plus réduits à cause de la concurrence de plus en plus considérable que se font les constructeurs par suite de la pénurie de commandes. C'est grâce aux économies dans tous les services que des bénéfices plus importants ont été réalisés.

L'usine de Raismes a été alimentée en locomotives et en wagons métalliques ; la construction des voitures à voyageurs et des wagons en bois a fait complètement défaut.

L'usine de La Croyère a construit principalement des locomotives, des voitures à vapeur machines et des appareils mécaniques divers.

Au 1<sup>er</sup> juillet dernier, c'est-à-dire au commencement de l'année 1887-1888, la Société s'est intéressée dans la Société Nationale d'Entreprise et Construction, de Travaux et de Matériels à Ivry-sur-Seine. Cette Société n'a eu à exécuter que peu de commandes pendant l'exercice écoulé ; elle s'est organisée et a mis en état son matériel. Les résultats comme bénéfiques sont nuls pour cette première année de mise en train ; mais pour l'exercice actuellement en cours, elle a traité quelques affaires importantes.

.....

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messenger de Paris*, 7 février 1889)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société franco-belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer a eu lieu le 20 octobre dernier.

Les comptes de l'exercice 1887-88 ont été approuvés et le dividende de cet exercice fixé à 20 fr. par action déjà mis en paiement.

Les résultats du dernier exercice écoulé ont été sensiblement moins satisfaisants que précédemment ; le chiffre des affaires réalisées n'a pas atteint la moitié de la production moyenne de la Société.

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de 516.539 fr. 87 après l'extinction des frais généraux et de toutes les charges sociales, y compris le service des obligations. Après déduction des sommes attribuées à la réserve et à l'amortissement, il reste 320.000 fr., ce qui a permis de distribuer 26 fr. aux actions et de reporter à nouveau 10.234 fr.

---

1889 (décembre) : participation dans la  
**SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN DE JAFFA À JÉRUSALEM**  
et prolongements ou embranchements

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messenger de Paris*, 25 décembre 1889)

Le rapport lu à l'assemblée générale du 19 octobre 1889 constate que l'exercice 1888-1889 n'a pas été favorable ; pour la première fois, depuis la fondation de la Société, cet exercice se sole par une perte de 120.153 fr.

D'après ce document, les raisons de ce fait malheureux sont qu'en France, on continue à s'abstenir de toutes commandes de locomotives, de voitures à voyageurs et même de wagons de marchandises. Le peu d'affaires qui se sont présentées dans cette industrie ont été obtenues par voie d'adjudication, et la concurrence étant toujours très grande, les prix ont été absolument insuffisants.

En Belgique, où le nombre d'ateliers est trop considérable pour les besoins du pays, la construction du matériel s'est trouvée dans une situation défavorable.

La Société a dû rechercher des commandes pour l'étranger, et elle n'a pu occuper partiellement ses vastes usines de Raismes et de La Croyère et conserver le cadre de son personnel qu'en acceptant souvent des prix trop réduits et en se soumettant à des conditions quelquefois onéreuses. Dans ces conditions, les usines de la société n'ont produit que le tiers de ce qu'elles pourraient donner.

La perte de 129.153 fr. comprend un chiffre important de pénalités appliquées par des sociétés étrangères et par l'État belge, pour retard dans certaines livraisons. Le conseil se plaint que les administrations de chemins de fer n'accordent pas toujours des délais suffisants pour l'exécution de travaux lents et difficiles, comme ceux des locomotives et des voitures à voyageurs. Il faut accepter, sans restriction aux adjudications, les conditions trop rigoureuses des cahiers des charges. Le conseil se plaint aussi qu'on laisse aux fournisseurs le soin de compléter les études et les plans du matériel, ce qui entraîne des pertes imprévues de temps et d'argent.

Le conseil espère que l'exercice en cours sera plus favorable. Il obtiendra une quantité de travail qui suffira pour alimenter les différents ateliers, sinon complètement, au moins de façon à arriver à des résultats meilleurs. Les derniers marchés ont été aussi traités à des prix rémunérateurs.

ÉLIE BÉLOU

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messager de Paris*, 9 avril 1891)

Les comptes présentés à l'assemblée de la Société franco-belge, réunie le 18 octobre 1890, accusent, pour l'exercice 1889-1890, des résultats qui, tout en étant moins favorables que ne le prévoyait l'année dernière le conseil d'administration, sont notablement meilleurs que ceux de l'exercice précédent.

Le compte de profits et pertes se soldait, l'année dernière, par une perte de 120.153 fr. 11, que diverses restitutions d'amendes ont ramenée définitivement à 98.155 fr. 18. L'exercice 1889-90 laisse, toute compensation faite avec ce déficit, un bénéfice net de 103.672 fr. 26. L'exercice a donc produit au total 201.827 fr. 44 ; cette somme représente 2 1/2 % du capital social.

La fabrication qui, en 1888-89, avait laissé une perte de 267.680 fr. 19, a donné cette année un produit de 292.285 fr. 93 ; l'écart en faveur du dernier exercice est, par conséquent, de 559.966 francs 12.

La Société a toujours beaucoup de peine à alimenter de travail ses usines. Elle ne réussit à obtenir de commandes ni de l'État français, ni des grandes Compagnies françaises et doit se rejeter sur les adjudications de l'étranger. Mais là encore, elle se voit souvent dans la nécessité de soumissionner à des prix qui ne sont pas rémunérateurs. Le conseil a décidé de transférer la direction à Raismes (département du Nord), où se trouve l'établissement français de la société, cet établissement étant celui qu'il est le plus difficile d'alimenter.

.....  
La participation de la Société dans les Ateliers d'Ivry-sur Seine s'élève maintenant, à 694.250 fr. Elle a augmenté de 200.000 fr. dans le cours du dernier exercice par suite de versements effectués pour la reconstitution de cette affaire. Les administrateurs espèrent que les déboires du passé vont être compensés par les résultats de l'avenir. C'est au moins douteux ; toutefois, les ateliers sont rouverts.

Le carnet des commandes pour les ateliers propres de la Société franco-belge est un peu mieux garni que l'année dernière, le travaux en cours s'élevaient, au 18 octobre, à 2.116.000 francs au lieu de 1.049.000 fr.

ÉLIE BÉLOU

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messenger de Paris*, 5 janvier 1893)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société s'est tenue le 15 octobre dernier.

Il résulte du rapport présenté à cette réunion par le conseil d'administration que l'exercice 1891-1892 s'est soldé par un bénéfice de fabrication de 908.869 fr. 66 auquel il faut ajouter pour produits divers 10.250 fr. 55, ce qui porte le bénéfice brut total à 919.140 fr. 21.

Il faut en déduire : pour intérêts des obligations et pour le service financier 162.732 fr. 20 ; pour provisions pour affaires à régler 30.000 fr. ; pour amortissement sur le prix d'achat d'un brevet d'invention 7.500 fr., soit au total 200.232 francs 20.

Ce qui fait ressortir le bénéfice net à 718.908 francs 01.

Mais le conseil a cru prudent de faire sur ce bénéfice un prélèvement de 300.000 francs applicable à la participation de la Société dans la Compagnie des Ateliers d'Ivry. Ce prélèvement a paru nécessaire en partie pour parer à des pertes faites par cet établissement, et en partie pour réduire d'autant la participation de la Société dans cette affaire. Sans ce prélèvement, les résultats de cet exercice auraient permis de distribuer un dividende plus élevé.

Ce dividende, pour l'exercice clos au 30 juin 1892, a été de 15 fr. par action.

Voici comment il s'établit :

Bénéfice net, déduction du prélèvement dont il vient d'être parlé, 418.908 fr. 01. À ajouter 46.503 fr. 72, solde des bénéfices de l'exercice précédent, ensemble 465.411 fr. 73

Aux termes des statuts, il faut d'abord prélever 5 %, soit 20,945 francs 10 pour la réserve statutaire et 161.315 fr. 90 représentant 2 % sur les immobilisations, au total 182.261 fr. 30

Reste comme bénéfice net 283.150 fr. 43

Sur lesquels 240.000 fr. ont servi à distribuer un dividende de 15 fr. par action, le solde de 43.150 francs 43 a été reporté à nouveau.

Le compte d'amortissement s'élèvera, au 30 juin 1893, à 1.306.464 fr. 52.

Quant aux créances diverses, le total s'est élevé à 3.097.260 fr. 79. En y ajoutant le montant des obligations émises ou non présentées au remboursement, qui est de 1.522.500 fr., la dette totale de la Société est de 4.619.760 fr. 79, tandis que l'actif réalisable atteint le chiffre de 6.342.740 fr. 53.

---

Société anonyme franco-belge pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 octobre 1893)

Capital : 8.000.000 de francs. — Siège social : 10, avenue de l'Opéra, Paris. — Ateliers : à Raismes (Nord) ; France à La Croyère (La Louvière) Belgique.

L'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le paiement du dividende pour l'exercice 1892-1893 aura lieu à partir du 2 novembre prochain, aux guichets des banques désignées ci-après, à raison de 20 francs (vingt francs) par titre, contre remise du coupon n° 10, savoir :

À la Banque internationale de Paris, 5, rue Saint-Georges, à Paris ;  
Chez MM. Piérard, Mabillet et Cie, banquiers, à Valenciennes ;  
À la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles ;  
Chez MM. Delloye, Dodémont et Cie, banquiers, à Huy ;  
À la Banque centrale de la Sambre, à Charleroi ;  
À la Banque du Hainaut, à Mons.

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messager de Paris*, 7 février 1895)

L'assemblée annuelle des actionnaires de cette société, qui a eu lieu le 20 octobre dernier, a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1893-94 et fixé le dividende de cet exercice à 25 fr. par action.

Les résultats de l'exercice 1893-94 ont été satisfaisants.

Les ateliers belges ont été insuffisamment occupés, mais, par contre, les nombreuses commandes obtenues par les ateliers français ont compensé le manque de travail pour l'étranger.

La situation financière, améliorée déjà l'an dernier par la conversion des obligations, s'est encore consolidée par la réalisation partielle d'une participation dans la Compagnie des Ateliers d'Ivry.

En effet, on a décidé la mise en liquidation de cette compagnie et la Franco-Belge est aujourd'hui seule propriétaire de son avoir.

La réalisation d'une partie de l'actif a réduit de 204.640 fr. 65 le capital engagé dans cette affaire ; il ne figure plus au bilan que pour 489.609 fr. 35.

Depuis la clôture de l'exercice, on a réalisé une partie des ateliers mesurant un hectare environ ; la créance est représentée aujourd'hui par tout l'actif de la liquidation, qui comprend notamment le prix de la partie vendue, 260.000 fr., et un terrain de 26.000 mètres carrés situé dans la banlieue de Paris, à Ivry-sur-Seine, et ayant accès à la route de Vitry, à la rue de Forme et à la Seine.

Il n'y a plus de mécomptes à craindre de ce côté.

Le raccordement que la Compagnie d'Orléans va établir sur le quai de la Seine aura certainement pour conséquence la hausse du prix de l'immeuble, dont la valeur actuelle couvre déjà très largement la créance de la société.

Le bilan se solde par un bénéfice de 615.136 fr. 73.

il suffira donc de donner, sur les principaux postes du bilan, les explications qu'ils comportent.

À l'actif, le chiffre des immobilisations n'a pas varié.

Les matières en magasin ont été portées au cours du jour et au-dessous.

Le chiffre des travaux en cours à l'inventaire est de 1.727.407 fr. 29 Il est inférieur de 393.111 fr. 69 au chiffre du bilan précédent.

Il a été réalisé une partie des fonds publics, ce qui ramène ce poste à 61.065 fr, il était de 70.375 fr. 82 au bilan de l'exercice 1892-93.

On a liquidé les créances douteuses et il n'y aurait rien à dire des débiteurs divers, si sous cette rubrique ne figuraient aussi quelques comptes à amortir.

Le seul qui présente un certain intérêt s'élevait, le 30 juin dernier, à 98.633 fr. 24, dont 38.633 fr. 24 pour le solde de frais d'émission des anciennes obligations et 60.000 fr. pour les frais nécessités par la conversion.

Si on avait conservé les obligations à 5 %, le solde de 38.633 fr. 24 aurait été amorti en six années, au fur et à mesure des remboursements. Elles ont été remplacées par des obligations à 4 % et on a amorti complètement leurs frais d'émission. Le compte est donc réduit à 60.000 fr.

Les travaux et outils neufs, au lieu d'être portés en augmentation des immobilisations, figurent à un compte spécial qui est amorti, indépendamment des amortissements statutaires; ce compte a été réduit, en 1893-94, de 20.925 fr. 34 et il reste actuellement à 31.675 fr. 46.

Au passif, par suite de la conversion, les 1.315.000 fr. d'obligations qui figuraient au dernier bilan ont été remplacés par 1.500.000 francs d'obligations à 4 %.

L'avoir du compte de réserve est de 224.564 fr. 06.

Au 30 juin dernier, les amortissements s'élevaient à 1.467.746 fr. 66.

Ils sont augmentés de 161.282 fr. 14 pour l'exercice 1893-94.

Le bon état financier de la société a permis de payer les fournitures au comptant, c'est ce qui explique que les comptes effets à payer et créanciers divers réunis ne s'élèvent qu'à 792.475 fr. 43, tandis qu'ils figuraient au dernier bilan pour 2.528.316 fr. 83

L'actif réalisable atteint 4.740,423 fr. 96 et le passif exigible 793.975 fr. 43.

L'excédent de l'actif réalisable est de 3.946.448 fr. 53.

Le compte de profits et pertes, accuse un bénéfice de 615.136 fr. 73 y compris une somme de 44.556 fr. représentant le solde d'exercices précédents.

Aux termes des statuts, il faut prélever d'abord :

1° 5 % du bénéfice de l'exercice pour la réserve 28.529 00

2° 2 % d'amortissement sur 3.064.107 fr. 16 161.282 14

En tout 189.811 14

Il reste alors disponible un solde de 425.325 fr. 59 qui a été réparti de la façon suivante :

1° 25 fr. de dividende par action 400 000 00

2° Report à nouveau 25.325 59

Total 425.325 59

Le chiffre des immobilisations dépasse le capital social de 64.107 fr. 16.

mais le capital-actions, la réserve, les amortissements et le compte de prévision réunis atteignent 10.032.121 fr. 86.

L'affaire d'Ivry étant désormais facilement réalisable, la société dispose donc d'un fonds de roulement de 1.968.014 fr. 70, soit 25 % environ du capital social, abstraction faite des obligations.

Les ateliers belges commencent l'exercice courant dans des conditions plus favorables que le précédent ; il est vrai que les ateliers français sont moins occupés.

E. DEBRAY.

---

Société franco-belge  
pour la construction de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Messager de Paris*, 18 décembre 1898)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 15 octobre, à Paris.

Le bénéfice net de l'exercice 1897-93 est de 630.676 fr. 12.

Ce résultat satisfaisant est dû à ce que le conseil a pu alimenter les deux usines d'une façon à peu près complète à des prix convenables.

Il eût été meilleur encore si l'on n'avait eu à liquider une commande de wagons et voitures pour un gouvernement étranger.

Cette commande est la cause principale de l'élévation du chiffre de prévision pour affaires à régler qui figure au compte de profils et perles.

Le conseil a pensé aussi qu'il est sage d'amortir dès maintenant, dans une large mesure, les frais de toute nature faits en vue de développer l'industrie des automobiles sur roues, au lieu d'attendre que ces frais puissent être récupérés sur le produit des commandes futures.

En sus des amortissements ordinaires, on a affecté une somme de 150.000 francs à l'amortissement des immobilisations nouvelles.

Le développement régulier que prend l'atelier de La Croyère a engagé à consacrer des sommes importantes au perfectionnement des installations et le conseil a estimé que tout ce qui n'est pas agrandissement des immeubles doit être payé par les bénéficiaires et proportionnellement à ceux-ci.

L'exercice actuel s'ouvre dans de bonnes conditions. Le carnet de commandes est bien garni et tout fait prévoir la continuation de cette prospérité.

La société a pris une part importante dans l'affaire du chemin de fer de Pékin-Hankow.

Les fournitures de matériel de cette ligne sont réservées aux industriels qui ont souscrit le capital primitif de la Société d'études de chemins de fer en Chine, et ce dans la proportion des souscriptions.

La Société franco-belge a souscrit à la fois comme constructeur de locomotives et comme constructeur de wagons et voitures dans le groupe français et dans le groupe belge. Elle se trouve être ainsi la troisième dans l'ordre d'importance des souscripteurs industriels et n'est devancée que par une société française et une société belge. Il y a là pour elle un facteur de travail très sérieux.

D'accord avec un petit groupe d'importantes sociétés françaises, elle s'est intéressée aussi dans une autre affaire de chemins de fer en Chine.

Cette affaire assurerait la fourniture de tous les wagons et voitures d'un chemin de fer de 250 kilomètres.

Nous allons maintenant donner des explications sur le bilan.

À l'actif, le total des immobilisations est de 8.190.198 16. Il dépasse de 9.319 fr. 14 le chiffre de l'an dernier.

Les immeubles des ateliers de Raismes ont été diminués de 10.201 fr., par suite de la vente d'une parcelle de terrain située au dehors des usines.

Aux ateliers de La Croyère, les immeubles ont été augmentés de 19.520 fr. 14, qui représentent l'achèvement de l'atelier de construction de voitures.

Le total des dépenses d'amélioration faites dans les deux ateliers depuis 1892 atteint 341.604 fr. 59. Elles ont été successivement amorties par des prélèvements directs sur les bénéficiaires ; ces prélèvements atteignent aujourd'hui 249.841 fr. 70.

Les travaux en cours au 30 juin, figurent au bilan pour 1.700.000 francs environ. Un grand nombre de commandes déjà expédiées au 30 juin ne figurent pas à l'inventaire.

D'autre part, le chiffre de l'an dernier était anormal : il résultait en partie de l'encombrement des ateliers de Raismes par les véhicules du gouvernement étranger dont il a été question plus haut.

Les fonds publics figurent au bilan pour 179.957 fr. 15 au lieu de 191.,832 fr. 06, chiffre de l'an dernier.

La différence, 11.874 fr. 91, résulte de la réalisation d'une partie du portefeuille.

La participation dans la Société d'études de chemins de fer en Chine est de 16.937 fr. 51.

Les deux groupes de constructeurs de locomotives et des constructeurs de wagons et voitures auxquels appartient la société sont intervenus dans cette affaire pour

128.250 fr. La société a donc droit à la commande de plus de 13 % du matériel roulant de la ligne de Pékin à Hankow.

La participation dans la Compagnie des Ateliers d'Ivry n'a pas varié pendant l'exercice. Elle sera réduite, l'an prochain, dans des proportions assez notables par suite de l'expropriation d'une partie des terrains. Le décret d'expropriation a paru dernièrement, mais les négociations ne sont pas terminées.

Les frais d'émission d'obligations figurent au bilan pour 50.640 francs.

Ils ont été réduits de 3.240 fr. représentant la quote-part des 162 titres remboursés pendant l'exercice.

Les débiteurs divers sont de tout repos.

Suit l'examen du passif :

.....

MARIAGE  
Victor Autier  
Yvonne de Schryve  
(*Le Figaro*, 30 décembre 1909)

À Raismes a été célébré le mariage de M. Victor Autier avec Mlle Yvonne de Schryver, fille de M. Schryver, directeur général de la Société franco-belge ; ceux de la mariée MM. Georges de Schryver, ingénieur, et M. Jean Rogui.

Société franco-belge pour la construction  
de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Le Journal des finances*, 11 novembre 1905)

L'assemblée annuelle de cette société a été tenue le 21 octobre.

I. — Les bénéfices de 1904-05 se sont élevés à francs 997.476-66 contre fr. 1.175.452 67, en 1903-04, donnant, avec le report antérieur, un solde disponible de francs 1.069.305 99 contre fr. 1.216.802 49 pour l'exercice précédent.

II. — Ces deux soldes disponibles ont été affectés comme suit :

1903-04	1904-05	
44.384-45	33.241 15	Réserve légale
287.763 11	149.193.46	Amortissement ordinaire.
171.191 70	172-859 61	Fonds d'amortissement.
560.000 00	560.000 00	Dividende aux actions.
27.211 30	39.137 59	Parts de fondateur.
54.422 60	78.275 17	Tantièmes.
71.829 33	36.599 01	Report à nouveau
1.216.802 49	1.069.305 99	Total.

Le dividende a été maintenu à fr. 35. Il a été mis en paiement le 2 novembre.

III. — La situation financière est excellente. Les réserves atteignent plus de fr. 6.000.000, c'est-à-dire plus des trois quarts du capital social.

Au point de vue industriel, la fabrication a été très active dans les ateliers de La Croyère, en Belgique, tandis que ceux de Raismes (près Valenciennes) n'ont pu utiliser toute leur puissance de production par suite de la rareté des commandes de matériel roulant en France ; mais cette situation s'améliore depuis quelques mois.

Des terrains ont été acquis pour l'agrandissement des installations de La Croyère.

Les participations prises pour développer les affaires de la Société répondent aux espérances.

IV. — Depuis six ans, les résultats acquis par la Franco-belge sont les suivants :

	Bénéfices nets	Amortiss. et réserves	Divid. total	Divid. p. act.
1899-00	1.175.256	413.328	560.000	35
1900-01	1.493.094	675.870	480.000	30
1901-02	1.273.996	586.935	560.000	35
1902-03	1.228.679	607.644	560.000	35
1903-04	1.175.452	503.339	560.000	35
1904-05	997.476	355.294	560.000	35

Cours actuel : 790.

---

Société franco-belge pour la construction  
de machines et de matériels de chemins de fer  
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 201)

Siège social : 18, av. de l'Opéra, Paris  
Ateliers à Raismes, près Valenciennes (Nord)  
et à La Croyère, près La Louvière (Belgique)  
Direction générale : Raismes

Émile de Marcère <sup>2</sup>, Paris, pdt ;  
Baron F. de Macar, Bruxelles, v.-pdt ;  
Dreyfus (Moïse) <sup>3</sup>, Paris, adm. ;  
Ernest May, Paris ;  
Firmin Rainbeaux, Paris ;  
Alfred Évrard, Bruxelles ;

---

<sup>2</sup> Émile de Marcère (1828-1918) : député (1876), puis sénateur (1884-1918) du Nord. Il vota contre la loi sur les associations (1901) et la séparation des Églises et de l'État (1905).

<sup>3</sup> Moïse Dreyfus (1837-1911) : administrateur des Ateliers et chantiers de la Loire (1888), administrateur de la Banque maritime. On le retrouve aux Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac (1890)(puis aux Usines métallurgiques de la Basse-Loire), aux Grands Moulins de Corbeil, à la Cie générale française des tramways (1894), à L'Éclairage électrique, à la Franco-Belge de matériel de chemins de fer, à la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics... En novembre 1896, il adresse une dépêche à l'Agence Havas pour indiquer qu'il n'a aucun lien avec le capitaine Dreyfus. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 novembre 1908. Avis de décès dans *Le Figaro* du 25 janvier 1911.

Ferd. Poswick ;  
Georges Dodemont, commissaire ;  
Pol Boel, commissaire ;  
Is[idore] De Schryver, directeur général.

Rapport de novembre 1900. — Les conditions gén. de l'ind. st assez difficiles mais les ordres ne font pas défaut et le travail est assuré p. l'ex. courant et au-delà.

Rapport d'octobre 1901. — La période d'activité exceptionnelle signalée l'an dernier s'est prolongée en 1900-01 et n'a pas encore pris fin.

1902, 03, 04. — De notables augm. d'imm. ont été amorties par les bénéfices. La situation est des meilleures ; les disponibilités augm. et le travail est abondant.

1905. — La Croyère a été fort occupé ; à Raismes, les commandes furent rares, mais en 1905, la situation s'améliore sans toutefois que les prix aient atteint un niveau normal.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 décembre 1913)

Le bénéfice atteint 2.116.055 fr. supérieur au précédent, et l'on distribue 10 % de dividende soit 50 fr. absorbant 800.000 fr, ainsi que 271.591 fr. au conseil et personnel.

On a décidé d'augmenter le capital de 2 millions de francs :

1° En vue de donner de l'aise à la trésorerie, les affaires de la société se développant régulièrement, ce qui oblige à avoir recours présentement à des crédits en banque ;

2° pour donner suite au projet de création de fonderie d'acier.

M. Alfred Évrard a été élu vice-président en remplacement de M. de Macar décédé, M. G. Dodémont élu administrateur, M. Poswick réélu.

---

NÉCROLOGIE  
Firmin Rainbeaux  
(*Le Gaulois*, 14 juillet 1916)

Nous apprenons la mort de M. Firmin Rainbeaux, ancien écuyer de l'empereur Napoléon III, officier de la Légion d'honneur, médaillé de 1870, grand-croix de Saint-Stanislas de Russie, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, administrateur-directeur général de la Société des mines de houille de Marles (Pas-de-Calais), administrateur des Chemins de fer du Nord, du Métropolitain de Paris, des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, de la Société franco-belge de construction de machines et de matériel de chemin de fer\* [FBMCF à Raismes, actionnaire prépondérant de la Société frse d'entreprises de dragages et de TP], du Crédit mobilier français ; administrateur-directeur de la Société des usines et mines de houille du Grand-Hornu (Belgique), président du conseil d'administration des Charbonnages du Grand-Buisson (Belgique), etc. [...]

---

Reconstruction :

1919 : émission de 15 millions de bons 5 1/2 %.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 5 novembre 1918)

Au siège à Paris de la société, le directeur nous a déclaré que, depuis le 21 octobre que Raismes est délivrée, il ne lui a pas encore été permis d'aller visiter les usines pour savoir dans quel état les Allemands les ont laissées. Il est cependant certain qu'elles ont été pillées et saccagées. Quant aux bâtiments, on ignore s'ils sont encore debout. Le directeur de la société se plaint de la lenteur avec laquelle on délivre les sauf-conduits. Depuis vingt jours qu'il a sollicité le sien, il n'a pu l'obtenir et ne sait quand on le lui accordera. Il déplore un état de choses dont il est victime avec plusieurs autres industriels.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 22 novembre 1918)

Cette société avait deux usines, l'une à Raismes, près de Valenciennes (Nord), et l'autre à La Croyère (Belgique).

Des membres du conseil d'administration se sont rendus à Raismes pour procéder à l'évaluation des dégâts et prendre les mesures pour une reprise aussi rapide que possible de l'activité industrielle.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 26 juillet 1919)

L'assemblée du 23 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1913-1914, accusant un bénéfice net de 2.397.856 fr., y compris un reliquat antérieur de 61.724 fr. Le solde bénéficiaire a été reporté à nouveau.

Un bilan unique, dressé à la clôture de l'exercice 1918-1919, englobera avec les profits dudit exercice, ceux -de 1914-15 à 1917-18.

En remplacement de M. de Marcère, décédé, le conseil a nommé administrateur M. O. Homberg.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> août 1919)

L'usine de Raismes emploie actuellement sept, cents ouvriers environ et le conseil espère pouvoir utiliser l'effectif plein d'avant-guerre, soit 2.400 ouvriers, avant fin 1920. À la division de La Croyère, l'effectif actuel est de 700. au lieu de 1.200 en 1914.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1919)

Cette société, 5, rue La-Boétie, Paris, va émettre 30.000 bons de 500 francs 5 1/2 % nets d'impôts. Ces bons seront émis à 492 fr. 50, ils seront remboursables en totalité à l'expiration de la cinquième année.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 26 septembre 1920)

Les comptes des exercices 1914-1915 à 1918-1919 inclus, qui ont été présentés à l'assemblée du 23 septembre, se soldent par un bénéfice 269.716 fr., qui a été reporté à nouveau.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 18 novembre 1920)

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue hier, sous la présidence de M. de Schryver, a décidé que le capital social sera porté de 10 à 20 millions, par la création de 20.000 actions de 500 fr. Tous pouvoirs ont été donnés au conseil d'administration à l'effet de fixer les modalités de l'émission.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 20 mai 1921)

Une assemblée ordinaire, convoquée extraordinairement, s'est tenue hier, au siège social, à Paris, 5, rue La-Boétie. Elle a donné au conseil tous pouvoirs à l'effet de contracter, en une ou plusieurs fois, par voie d'émission d'obligations, tous emprunts gagés par les titres d'annuités remis par l'État à la société, aux époques, clauses et conditions qu'il avisera et, à cet effet, le conseil est autorisé à céder, transférer, déléguer ces titres d'annuités.

il pourra également, au nom et pour le compte de la société, participer à tous groupements de sinistres ou à la constitution de toutes sociétés qui seraient constituées à cet effet et, d'une manière générale, passer et réaliser tous actes et contrats nécessaires pour que la société puisse profiter des dispositions des lois de» 31 juillet 1920 et 24 mars 1921.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 18 novembre 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, qui s'est tenue hier au siège social, 5, rue La-Boétie, à Paris, sous la présidence de M. Isidore de Schryver, a approuvé les comptes de l'exercice 1920-1921, tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration. Elle a décidé de fixer le dividende à 75 fr. par action, payable sous déduction des impôts à partir du 1<sup>er</sup> décembre, à raison de 68 fr. 28 au nominatif et de 64 fr. 90 au porteur.

L'assemblée a également approuvé le prélèvement sur la réserve spéciale d'une somme de 170.103 fr. à affecter au compte de la réserve légale, pour porter cette

dernière au chiffre de 2 millions. Elle a décidé en outre de reporter à nouveau la somme de 102.734 fr. formant le solde des bénéfices de l'exercice 1920-1921.

M. Isidore de Schryver a été réélu administrateur.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1921)

Ainsi que nous l'avons indiqué, cette société, dont le siège social est à Paris, 5, rue La-Boétie, a tenu son assemblée ordinaire le 17 novembre dernier.

Au cours de l'exercice 1920-1921, la société a réalisé l'augmentation du capital social de 10 à 20 millions décidée par l'assemblée extraordinaire du 17 novembre 1920.

D'autre part, le règlement de ses dommages de guerre lui fera récupérer les sommes immobilisées pour reconstituer ses usines ; elle pourra ainsi rembourser, en 1924, les 15 millions empruntés sous forme de bons, en 1919, et retrouver les disponibilités qui sont indispensables à son industrie.

La Cour des dommages de guerre de Bruxelles lui a alloué, à titre prévisionnel, une somme de 6 millions, somme inférieure à la valeur des dommages causés par les Allemands aux ateliers de La Croyère.

La somme qui lui sera due à titre de réparation pour les dommages subis par les ateliers de Raismes est beaucoup plus considérable. Il y a lieu de croire qu'elle sera fixée très prochainement.

Dans son rapport, le conseil signale que le carnet de commandes est suffisamment garni pour que le travail des usines soit assuré pendant une partie de l'exercice en cours.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> novembre 1922)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1922, qui seront soumis à l'assemblée du 15 novembre prochain, accusent un bénéfice brut de 5.847.868 francs contre 5.570.026 fr. pour l'exercice précédent. Après le service financier et l'amortissement des frais d'émission des bons à 5 1/2 %, le bénéfice net ressort à 4.875.772 fr. contre 4.597.930 fr. en 1921 ; avec le reliquat, le solde distribuable est de 4.978.506 fr.

Le dividende distribué sera le même que l'an dernier, soit 75 fr. par action.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 7 novembre 1923)

Les comptes de l'exercice 1922-1923, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 21 novembre courant, font ressortir un solde bénéficiaire de 4.382.714 fr. 86. auquel s'ajoute le report antérieur de 277.153 fr. 68. Le conseil proposera de fixer le dividende à 75 fr.

Le bilan au 30 juin 1923 se présente comme suit :

Actif : Immobilisations, 13.839.661 fr. 51, après 13.116.928 fr. 82 d'amortissements: marchandises en magasin, 3.666.657 fr. 21 ; travaux en œuvre, 13.183.057 fr. 06 ; fonds et valeurs, 36.059.537 fr. 16 ; débiteurs divers, 24.212.958 francs 76. Passif : Capital. 20.000.000 de francs; bons quinquennaux 5 1/2 % (27.354

bons de 500 fr.), 13.677.000 fr. ; compte de réserve légale, 2.000.000 fr. ; compte de réserve disponible, 3 000.000 fr.; compte de réserve spéciale (primes d'émission), 5.008.802 fr. 14 ; fonds d'assurance contre l'incendie et les accidents, 6.972.867 fr. 36 ; créiteurs divers, 35.613.333 fr. 66 ; pertes et profits : reliquat de l'exercice précédent. 277.153 fr. 68 ; bénéfice de l'exercice 1922-1923, 4.382.714 fr. 86 ; total des profits et pertes, 4.659.868 fr. 54.

---

Société franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*La Journée industrielle*, 22 novembre 1923)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu hier, siège social, à Paris. 5, rue La-Boétie, a approuvé les comptes de l'exercice 1922-23, que nous avons publiés le 7 novembre courant. Rappelons que le compte de profits et pertes se balance par un solde créditeur de 4.382.714 fr. 86, auquel s'ajoute le reliquat de l'exercice 1921-1922 de 277.153 fr. 68. Le dividende a été fixé à 75 fr. par action, sous déduction des impôts.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Léon Boulle, en qualité d'administrateur, et réélu M. Ernest May.

Faute du quorum légal, l'assemblée extraordinaire, qui devait avoir lieu ensuite pour délibérer sur la réduction du capital social au moyen d'un remboursement de 250 fr. par action, a été reportée au 26 décembre prochain.

---

*Annuaire industriel*, 1925 :

MATÉRIEL de CHEMINS de FER (Société franco-belge de), 5, r. La-Boétie, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Elys. 29-91, Paris. Ad. t. Locomoran-Paris. Codes A.B.C. (5<sup>e</sup> édition) Liebers Ingeneering. A.Z. français. Soc. an. au cap. de 20.000.000. P. Boël, adm. ; G. Dodémont, adm. ; A. Homberg [André Homberg, de la Société générale, cousin d'Octave Homberg, de la SFFC], adm. ; E[*rnest*] May [de la Société indus. des téléphones], adm. ; P. Regimbeau, adm.-dir. gén. Usines à Raismes (Nord) et La Croyère (Belgique).

Matériel de chemins de fer et tramways, locomotives, tenders, voitures et wagons pour toutes voies, voitures automotrices, wagons réservoirs, wagons spéciaux pour poids lourds. Grosse chaudronnerie, croisements et changements de voie. (20-1344)

---

1923-1924 :  
LA [SFFC](#)  
À L'ASSAUT DE LA FRANCO-BELGE  
EN VUE DE PRENDRE LE CONTRÔLE DE  
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES  
ET DE TRAVAUX PUBLICS ([SFEDTP](#))

Franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*Le Journal des finances*, 8 février 1924)

Réunis le 30 janvier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont autorisé le conseil à réduire le capital de 20 à 10 millions par remboursement d'une somme de 250 francs par action. La date de ce remboursement sera fixée par le conseil, d'administration, sans toutefois que cette date puisse être postérieure au 31 décembre 1924. Comme conséquence de cette résolution, l'article 5 des statuts a été modifié.

---

SFFC  
(*Le Journal des débats*, 19 mai 1924)

La Société franco-belge de matériel de chemins de fer recueille les fruits de sa gestion sage et prudente. Elle va pouvoir rembourser à la fois la moitié des bons qu'elle avait émis et la moitié de son capital actions.

---

Divergences de vues  
Franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1924)

On se souvient peut-être — les actionnaires, en tout cas, ne peuvent l'avoir oublié — qu'une assemblée extraordinaire, tenue le 30 janvier dernier avait décidé de ramener le capital de 20 à 10 millions de francs par un remboursement de 25 francs par action, devant avoir lieu contre remise du coupon n° 8 à la date que fixerait le conseil d'administration. Cependant jusqu'ici, l'avis de paiement n'a pas paru et les porteurs commençaient à s'étonner de ce retard ; ils en ont, depuis quelques jours, l'explication.

La plupart d'entre eux ont dû, en effet, recevoir ces jours-ci, sous forme d'une circulaire leur conseillant d'adhérer à un comité de défense, siégeant 96 bis, boulevard Haussmann, un violent *factum*, prétendant exposer la vraie situation de la société ; nous ne pouvons reproduire ce document ; en résumé, il se borne à affirmer que si la situation de la Franco-belge n'est pas encore complètement compromise, elle menace de l'être par la gestion du conseil d'administration actuel dont la majorité est accusée de « routine obstinée » et aussi, si nous comprenons bien, de sénilité.

Le Comité de défense en question est constitué sous les auspices de la Société financière française et coloniale [SFFC] ; il est administré par un comité de deux membres au moins et de six au plus et qui, pour le moment se compose de MM. Octave Homberg, Léon Boulle et Henri Le Bœuf [adm. Créd. fonc. Indochine. † 1933 ou 1934], tous trois administrateurs de la Franco-belge.

Les plaintes formulées contre la majorité du conseil par le groupe qui prend en mains l'opposition sont, en dehors de celles d'un caractère général, que nous donnons ci-dessus, un peu vagues. Le reproche le plus direct est de n'avoir pas su adapter les usines aux fabrications nouvelles, notamment en ce qui touche la construction des locomotives ; le reste n'est que question de principe, peut-être juste mais qu'on préférerait voir appuyer de faits plus précis ; l'argument d'une diminution inévitable du dividende qui ne sera, effectivement, que de 50 fr. contre 75 francs précédemment, n'est pas lui-même définitif. Beaucoup de sociétés connaissent des heures moins brillantes sans pour cela être administrées par des incapables ou des « aveugles volontaires ».

Pour parler franchement, il est permis de se demander si le véritable intérêt des actionnaires guide les protestataires ou si la lutte qui s'ouvre sur la place publique n'est que le résultat de dissensions particulières entre membres du conseil. On remarquera que la Société financière française et coloniale [SFFC] a participé à l'augmentation de capital réalisée en 1921 par la Franco-belge et qu'elle possède encore un paquet de titres. Comme M. O. Homberg est président de cet organisme il y a matière à réflexion ; enfin, M. Boulle n'est administrateur que de date assez récente et le dernier rapport signalait, justement, les services qu'il pourrait rendre à la société par la situation de premier plan qu'il occupait dans les affaires de transports et d'électricité.

Quoiqu'il en soit, nous croyons que les actionnaires, avant de prendre parti, feront bien de lire attentivement le communiqué de la société que nous reproduisons ci-dessous, et qui nous paraît d'ailleurs empreint de beaucoup de sagesse et de modération.

« Une note publiée au nom de 3 administrateurs de la société, se constituant en Comité de défense, tend à faire croire aux actionnaires que leurs intérêts sont compromis par une mauvaise gestion des 6 collègues qui composent avec eux le conseil d'administration.

D'autre part, une publicité à côté engage les actionnaires à se défaire de leurs titres.

Il appartient aux 6 administrateurs représentant la majorité du conseil de mettre les actionnaires en garde contre ces publicités, leurs intérêts n'étant nullement en péril.

Si la crise qui sévit depuis deux ans sur l'industrie de construction du matériel de chemins de fer ne pourra évidemment pas permettre de maintenir cette année les forts dividendes des périodes prospères, cependant un dividende honorable sera proposé à la prochaine assemblée générale, sans qu'il soit touché en rien aux importantes réserves de la société, dont la constitution est tout à l'honneur de ceux qui sont si injustement attaqués.

Les deux usines de la société, dont la reconstitution rapide est due à l'initiative des administrateurs en cause, sont en excellente marche, le montant des commandes est deux fois supérieur à celui de l'année dernière à pareille époque, et un service a été constitué, il y a un an, en vue d'ajouter aux fabrications actuelles de la société d'autres fabrications que peut comporter le développement de la traction électrique.

Il y a quelques mois encore, l'harmonie continuait à régner au sein du conseil et il a fallu qu'une divergence de vues, dont la solution eut été facile, mais qui soulevait des questions de personnes et d'amour-propre, vienne rompre cette harmonie et susciter une lutte qu'en réalité, rien de sérieux ne justifie et qui ne peut que nuire au crédit de la société.

Les membres du conseil représentant les 2/3 des administrateurs en exercice donneront à l'assemblée générale, aussi bien sur la situation de la société que sur les causes de ce conflit, les explications les plus détaillées et les plus convaincantes.

Ils engagent donc les actionnaires à ne pas s'émouvoir de toute cette publicité, certains qu'après leurs explications, il ne restera rien des attaques dont ils sont l'objet.

Ils conseillent aux actionnaires d'assister en personne à l'assemblée générale qui va être convoquée à bref délai et, s'ils ne peuvent le faire, de donner leurs pouvoirs, soit à la société, soit aux établissements de crédit ou banquiers chez qui ils déposeront leurs titres, en vue de se faire représenter à l'Assemblée. »

Cette note est communiquée au nom de MM. I. de Schryver, président du conseil d'administration, et ancien directeur général de la Société franco-belge de matériel de chemins de fer ; Pol Boël, ingénieur, industriel à La Louvière. ; G. Dodemont, industriel à Huy ; Ernest May, administrateur de sociétés industrielles, à Paris ; Regimbeau, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Van de Capelle, ancien directeur des usines de la Société à La Croyère, tous administrateurs de la Société franco-belge de matériel de chemins de fer.

---

Franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*Le Journal des finances*, 31 octobre 1924)

La Franco-Belge de Matériel de chemins de fer bénéficie de la lutte qui est engagée entre les membres du conseil pour conquérir la majorité de l'assemblée, ce qui lui permet de réaliser un gain de plus de 200 fr.

---

Franco-belge de matériel de chemins de fer  
(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1924)

Les adhérents au comité de défense des actionnaires de cette société, réunis en assemblée générale, ont adopté l'ordre du jour suivant :

Les adhérents au comité de défense approuvent l'initiative prise par MM. Homberg, Boulle et Le Bœuf, administrateurs de la Société franco-belge de matériel de chemins de fer, constitués en comité de défense pour la sauvegarde de leurs intérêts gravement menacés ; ils les confirment dans leurs fonctions d'administrateurs du Comité et les remercient des soins apportés à la défense de la cause commune.

Après avoir entendu les explications fournies par le conseil d'administration du Comité et en avoir délibéré, ils constatent que l'action entreprise est pleinement justifiée et trouvera sa légitime consécration lors de l'assemblée générale des actionnaires du 27 novembre prochain. Ils remercient la Société financière française et coloniale [SFFC], du patronage qu'elle a donné au Comité de défense, non certes dans le but d'exercer sur la Société franco-belge de matériel de chemins de fer une influence (qui ne serait d'ailleurs que bienfaisante) mais dans le louable souci de sauvegarder les intérêts des actionnaires qui, sur son conseil, se sont intéressés à cette affaire.

---

FRANCO-BELGE DE MATERIEL DE CHEMIN DE FER  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 novembre 1924)

Ou sait que deux groupes sont en compétition pour s'assurer le contrôle de l'affaire. Le premier groupe, formé par une partie de l'ancien conseil, se refusa, lors de la convocation de l'assemblée, à fournir les formules de pouvoir nécessaires au second groupe formé d'administrateurs dissidents et constitués en comité de défense. Nous avons suivi la question dans ses principales phases. Comme il fallait s'y attendre, l'assemblée qui s'est tenue hier a donné lieu à une longue et orageuse discussion. Après lecture du rapport du conseil et celui des commissaires, et d'une note explicative présentée par la majorité, M. O. Homberg, qui est à la tête du groupe dissident, a lu une note de la minorité, note dans laquelle, après avoir protesté contre le reproche qui lui est fait d'avoir soutenu une lutte que la majorité du conseil estime avoir été préjudiciable au crédit de la Société, la minorité déclare qu'elle ne met nullement en doute la sincérité du conseil, mais lui reproche seulement son esprit de routine.

Après divers incidents sur lesquels nous ne nous étendrons pas, faute de place, l'assemblée a pris les diverses résolutions que nous résumons ci-dessous.

La première résolution, qui comportait approbation du rapport du conseil dans toutes ses parties, est repoussée, ce qui a pour conséquence la démission de l'ancienne majorité du conseil. M. O. Homberg prend alors la présidence de l'assemblée et soumet à celle-ci une nouvelle résolution rejetant le rapport du conseil et décidant qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis l'assemblée décide, sur l'avis conforme qui lui est donné par les trois administrateurs ayant formé la minorité du conseil, d'approuver le bilan qui lui a été soumis par le conseil en exercice et dont l'adoption lui a été recommandée par les commissaires des comptes ; toutefois, elle limite à l'intérêt statutaire de 5 % la somme qui sera distribuée aux actionnaires, le solde, après déduction des tantièmes statutaires, devant être reporté à nouveau. Cet intérêt de 25 fr. brut par action sera payable à partir du 22 décembre 1924, sous déduction des impôts.

Les autres résolutions ont pour objet le renouvellement du conseil. La démission de leurs fonctions d'administrateurs présentée par MM. Ernest May, Dodemont, de Schryver, Pol Boel, Regimbeau et Van Capelle est acceptée ; *quitus* est donné aux intéressés.

M. O. Homberg, administrateur sortant, est réélu pour 6 ans.

Enfin, l'assemblée nomme en qualité d'administrateurs : M. Jules Brisac, préfet honoraire, en remplacement de M. Ernest May, et pour son mandat devant expirer en 1929 ; M. Robert Hecker, ancien directeur général des chemins de fer, en remplacement de M. Dodemont, et pour son mandat devant expirer en 1928 ; M. Paul Lancrenon, ancien ingénieur en chef au corps des mine, en remplacement de M. de Schryver, et pour son mandat devant expirer en 1927 ; M. Émile Costermans, banquier à Bruxelles, en remplacement de M. Pol Boel, et pour son mandat devant expirer en 1926.

Rappelons que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1924, font ressortir une perte de fabrication de 327.054 fr. Grâce aux revenus du portefeuille-titres et des participations — lesquelles figurent au bilan pour 23 millions — et aux produits accessoires, le bilan de la Société se solde par un bénéfice net de 2.014.889 fr. L'an dernier, les bénéfices atteignaient 4.382.714 francs.

---

Franco-Belge de Matériel de chemins de fer  
(*La Vie financière*, 28 novembre 1924)

.....  
LES RÉOLUTIONS

Plus personne ne demandant la parole, M. le président met alors la première résolution aux voix :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, approuve celui-ci dans toutes ses parties:

M. le président. — Le vote est ouvert sur cette résolution.

(Il est procédé au scrutin.)

Un actionnaire. — Avec l'autorisation de M. le président, le comité de défense se permet de vous indiquer qu'il vote *non*.

Le résultat

Voici le résultat du scrutin :

Non : 1.477.

Oui : 764.

M. Le président. — Par conséquent, Messieurs, comme nous vous l'avons déclaré, nous sommes démissionnaires.

(L'ancienne majorité du conseil quitte alors le bureau et M. Homberg prend la présidence.) (Applaudissements.)

DÉCLARATIONS DE M. O. HOMBERG

Messieurs, les trois administrateurs restant en fonctions viennent de se réunir à l'instant et mes collègues m'ont désigné comme président du conseil d'administration. (Applaudissements.)

En cette qualité, je prends la présidence de l'assemblée. Toutefois, je vous demande de ratifier cette désignation, étant donné que le conseil d'administration n'a plus le quorum statutaire.

Quelqu'un fait-il donc opposition à ce que prenne la présidence et est-il demandé que l'on procède à un vote sur cette question ? (Nombreuses voix : Non ! Non !)

L'ancienne majorité du conseil d'administration vient de vous remettre sa démission. Il vous serait possible de refuser cette démission et d'émettre un vote conforme à la demande adressée par cinq actionnaires, en ce qui concerne la révocation d'administrateurs. (Quelques protestations.) Néanmoins, nous tenons à vous déclarer que nous n'avons jamais poursuivi dans cette affaire aucune satisfaction d'amour-propre, que nous n'avons jamais été mus par un esprit de jalousie ou de vengeance. En conséquence, nous tenons, mes deux collègues, MM. Le Bœuf et Boule et moi-même, à prendre l'initiative de demander aux cinq actionnaires qui avaient déposé cette demande de révocation de bien vouloir ne pas insister pour qu'elle soit mise aux voix. (Applaudissements ; mouvements divers.)

En remplacement de la première résolution, sur laquelle vous venez de vous prononcer, je vous propose d'adopter une résolution qui serait ainsi conçue :

#### Première résolution

L'assemblée générale rejette le rapport présenté par la majorité du conseil d'administration et décide qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

M. Homberg. — Je pense inutile de procéder à un vote sur cette question. La résolution sera adoptée par les mêmes voix qui avaient repoussé la résolution précédente, et repoussée par les mêmes voix qui avaient approuvé celle-ci, (Assentiment unanime.)

La deuxième résolution vise l'adoption du bilan et la répartition des bénéfices. Nous ne pensons pas, mes collègues et moi, qu'il soit de l'intérêt social de distribuer intégralement la somme de 50 francs. Nous vous demandons de limiter à 25 francs, soit l'intérêt statutaire, la distribution qui sera faite. La Société, si vous nous faites l'honneur de nous confier la direction des affaires sociales, aura, comme nous vous l'avons dit, à réaliser un certain programme. Ce programme ne peut se réaliser sans argent. Il réclame un rajeunissement d'outillage et nous aurons besoin de disponibilités.

Un actionnaire. — Il fallait dire cela dans votre circulaire.

M. Homberg, président. — Il s'agit d'une proposition que nous vous faisons et que nous avons le droit et le devoir de vous faire.

La résolution que nous vous proposons serait donc ainsi conçue :

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur l'avis conforme qui lui est donné par les trois administrateurs ayant formé la minorité du conseil, décide d'approuver le bilan qui lui a été soumis par le conseil en exercice et dont l'adoption lui a été recommandée par les commissaires des comptes : toutefois, elle décide de limiter à l'intérêt statutaire de 5 % la somme qui sera distribuée aux actionnaires, le solde après déduction des tantièmes statutaires, devant être reporté à nouveau.

Cet intérêt de 25 francs brut par action sera payable à partir du 22 décembre 124, sous déduction des impôts fixés par les lois en vigueur.

M. Essig. — Je crois que nous serions tous d'accord pour voter cette résolution jusqu'au mot : « ...dont l'adoption lui a été recommandée par les commissaires aux comptes. » Le reste pourrait ensuite être mis aux voix.

M. Homberg, président. — Je crois, à moins que vous ne demandiez à voter par bulletins, qu'il est possible d'adopter cette résolution à main levée. (Approbation.)

J'en mets aux voix la première partie qui sera, je pense, votée à l'unanimité.

(La première partie de la résolution est adoptée à l'unanimité.)

M. Homberg, président. — Je mets maintenant aux voix la deuxième partie de la résolution.

(La deuxième partie de la résolution est adoptée à la majorité.)

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide qu'il n'y a pas lieu de ratifier la nomination comme administrateur de M. Van de Capelle, nomination faite à titre provisoire par le conseil.

Un actionnaire, — M. Van de Capelle est démissionnaire.

M. Homberg, président. — Comme il est démissionnaire, nous accepterons tout à l'heure sa démission ; mais nous devons suivre l'ordre du jour.

(La résolution est adoptée à la majorité.)

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale réélit pour une période de six années M. Octave Homberg, administrateur sortant.

(Cette résolution est adoptée par 1.755 voix contre 471.)

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de leurs fonctions d'administrateurs présentées par MM. Ernest May, Dodemont, de Schryver, Pol Boël, Regimbeau et Van de Capelle et leur donne quitus de leur gestion.

(Adoptée à l'unanimité.)

#### Sixième résolution

M. le président. — Au sujet de la nomination d'administrateurs, voici la résolution que nous vous présentons :

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateurs :

1° M. Jules Brisac, préfet honoraire, en remplacement de M. Ernest May, et pour son mandat à expirer en 1929 ;

2° M. Robert Hecker, ancien directeur général des chemins de fer, en remplacement de M. Dodemont, et pour son mandat à expirer en 1928 ;

3° M. Paul Lancrenon, ancien ingénieur en chef au corps des mines, en remplacement de M. de Schryver, et pour son mandat à expirer en 1927 ;

4° M. Émile Costermans, banquier à Bruxelles, en remplacement de M. Pol Boël, et pour son mandat à expirer en 1926.

M. Ernest May. — Messieurs, je serais d'avis qu'il y ait unanimité sur cette solution. Nous sommes démissionnaires, mais nous restons actionnaires de la Société, et je puis vous dire que les noms qui viennent de vous être indiqués sont ceux de personnes pour lesquelles peuvent voter même les administrateurs démissionnaires.

Il me semble que c'est à l'unanimité que nous devons leur donner leurs pouvoirs.

(Vifs applaudissements.)

M. Homberg, président. — Je ne puis que vous remercier au nom de ces messieurs.

(La sixième résolution est adoptée à l'unanimité.)

#### Septième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Charles Furiat<sup>4</sup>, inspecteur général honoraire des colonies, commandeur de la Légion d'honneur, et Gaston Paitel, officier de la Légion d'honneur commissaires des comptes pour l'exercice 1924-1925, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

---

<sup>4</sup> Charles Furiat (1867-1953) : homme de confiance de la Banque de l'Indochine, futur président de la Biênhoà industrielle et forestière. Voir [encadré](#).

Elle fixe a quatre mille francs l'indemnité qui leur sera allouée conjointement.  
(Adoptée à l'unanimité.)

#### Huitième résolution

L'assemblée générale approuve les affaires traitées par le conseil d'administration avec les Sociétés où certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects : elle renouvelle pour l'avenir les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 2 juillet 1867.

(Adoptée à l'unanimité.)

La séance est levée à 17 li. 30.

---

#### La Financière française et coloniale et la Franco-belge de matériel de chemins de fer (*Le Journal des finances*, 5 décembre 1924)

L'assemblée de la Société franco-belge de matériel de chemins de fer, qui s'est tenue le 28 novembre, s'est terminée, après une longue discussion, par la mise en minorité et la démission de l'ancien conseil d'administration composé sinon des créateurs, au moins, des premiers artisans du succès de l'affaire. Depuis plusieurs semaines, ce résultat était escompté.

Un aspect spécial du conflit, qui intéresse surtout la Société financière, française et coloniale, paraît mériter quelques commentaires, ne serait-ce qu'à cause de ses répercussions futures. Aux dires de l'ancienne majorité, qui n'ont nullement été contestés, mais plutôt confirmés par M. Homberg, la Société financière française et coloniale, pour acquérir la majorité dans l'affaire, a dû procéder à des rachats importants d'actions Franco-belge de matériel de chemins de fer sur le marché. D'après M. de Shryver, l'ancien président, le nombre d'actions de la seconde entreprise dans le portefeuille de la première serait passé de 173 à près de dix mille ; les titres achetés ayant été payés au prix fort, avec risque d'une dépréciation rapide. C'est alors que, transporté d'enthousiasme pour l'altruisme de la Société financière française et coloniale, un actionnaire de la Franco-belge s'est écrié : « Messieurs, bravo pour la Société financière qui a fait ce sacrifice dans notre intérêt (sic) ».

M. Octave Homberg a parlé dans le même sens que l'actionnaire de la Franco-belge. Voici, à ce sujet, le passage essentiel du compte rendu sténographique :

M. Homberg. — « ...Non, messieurs, ce n'est pas le souci de nous emparer de votre affaire, mais c'est bien là le sort dont étaient menacés les actionnaires qui avaient jadis suivi nos conseils, qui a provoqué l'intervention désintéressée de la Société financière française et coloniale. (Interruptions et applaudissements). Intervention désintéressée (nouvelles, interruptions), car elle a déjà coûté des sacrifices et des pertes. Nous ne le cachons pas, en effet : pour assurer le succès d'une intervention où nous avons eu l'unique salut de vos intérêts menacés, la Société financière a dû accroître sa part et acheter des titres ; ces titres elle les a payés cher, trop cher pour leur valeur présente, et, s'ils doivent jamais regagner le cours d'achat, ce ne sera que dans un certain avenir et au prix des efforts soutenus que nous avons à faire dans l'intérêt commun. »

Cette déclaration de M. Homberg mérite d'être méditée avec soin. Car enfin il n'y a pas que les actionnaires de la Franco-belge qui soient dignes d'intérêt: Il y a aussi ceux de la Financière française et coloniale. On vient leur dire ici que, par « désintéressement », on a engagé leur entreprise « dans une opération qui a déjà coûté des sacrifices et des pertes ». On leur précise que, toujours dans « l'unique intérêt » des actionnaires de la Franco-belge, on a acheté des titres non seulement « cher », mais même « trop cher ». On les a payés si cher que l'on doit émettre des

doutes sur le fait qu'ils regagneront jamais leur valeur présente, si cela doit se produire ce n'est que dans l'avenir — un certain avenir même — et Dieu sait si l'avenir contient des incertitudes !

À notre place, si nous étions actionnaires de la Société financière, nous serions un peu inquiets. Un bilan sain doit contenir une provision pour amortissements sur dépréciation du portefeuille. L'action Franco-belge qui donne 25 fr. de dividende cette année a coté jusqu'à 1.900 fr. et la Société financière, au vu et au su de pas mal de boursiers, a mis en portefeuille un certain nombre de titres aux alentours de ces cours. Pour l'exercice 1924-25, il serait donc d'une élémentaire prudence de prévoir un amortissement de quatre à cinq cents francs par titre, soit, pour dix mille titres, quatre à cinq millions, à peu près l'équivalent des 4.739.281 francs de bénéfices réalisés par la Société financière pour le dernier exercice. De tels amortissements déduits, combien peut-on espérer qu'il restera à distribuer l'année prochaine ?

Mais une autre inquiétude vient de suite à l'esprit. Dix mille titres environ ont été achetés à un cours moyen que l'on peut situer aux alentours de 13 à 1.500 francs. Les 13 à 15 millions nécessaires pour ce faire ont évidemment absorbé le produit de l'augmentation de capital de 10 millions avec prime, réalisée par la Société financière française et coloniale au printemps. Et cela suggère de bien curieuses : réflexions où l'esprit oscille entre deux alternatives aussi déconcertantes l'une que l'autre. Dans le premier cas, le coup de la Franco-belge, contrairement à ce qui a été dit à l'assemblée par ses auteurs, était prémédité de longue date. Cela, nous l'avouons, irait loin pour expliquer l'étrange silence et l'absence totale de publicité qui a entouré l'émission de printemps de la Société financière. Dans le second cas, le coup n'était pas prémédité et l'argent, sans nul doute, devait être employé à des participations fructueuses, car les participations de M. Homberg, à l'exception de celle en question, sont généralement fructueuses. À la perte envisagée ci-dessus vient s'ajouter le manque à gagner du fait que l'argent, destiné à ces prises de participations, a été employé ailleurs en des achats d'actions Franco-belge. C'est là loin d'être une consolation, à notre sens, pour les actionnaires de la Société financière.

Quoi qu'il en soit, constatons le fait brutal. Les actionnaires de la Société financière, dont certains ont payé leurs actions cinq ou six fois le pair, ont été priés de souscrire à des titres nouveaux au printemps, avec une large prime, d'émission, justifiée à leurs yeux par la gestion facile de l'affaire. Six mois plus tard, on leur annonce que leur argent — tout leur argent — a été employé à acheter des titres « trop chers » par altruisme et désintéressement. Vraiment que doivent-ils penser ?

Ajoutons une dernière remarque avant de terminer. Au 96 *bis* du boulevard Haussmann, toute voisine de la Société financière, vit et prospère une affaire nommée la Société de dragages et de travaux publics [SFEDTP]. Cette affaire qui a été fondée en 1902 par les administrateurs maintenant démissionnaires de la Société franco-belge de matériel de chemins de fer, est proprement de l'or en barre. M. Homberg en était jusqu'ici administrateur, il va en devenir président, car le contrôle effectif de l'affaire est entre les mains de la Franco-belge qui possède une large partie de ses titres en portefeuille. Par contre, si l'ancien conseil de la Franco-belge avait triomphé, M. Homberg aurait dû partir d'une entreprise qu'il s'était habitué, par droit de voisinage, à considérer comme entièrement sienne, en fait.

---

FRANCO-BELGE DE MATERIEL DE CHEMINS DE FER  
(*Le Journal des chemins de fer*, 6 décembre 1924)

Réunis en assemblée ordinaire pour approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, que nous avons publiés dans nos numéros des 15 et 22 courants, les

actionnaires ont repoussé le rapport du conseil. Ce dernier s'étant retiré, M. O. Homberg a pris la présidence de l'assemblée et fait approuver le bilan en limitant la répartition aux actions à 25 fr. bruts, payable à partir du 22 décembre. Les actionnaires ont réélu administrateur M. O. Homberg et accepté les démissions de MM. Ernest May, Dodémont, de Schryver, Pol Boel, Regimbeau et Van de Capelle, en leur donnant *quitus* de leur gestion. Enfin, ils ont désigné comme nouveaux administrateurs MM. Jules Brisac <sup>5</sup>, Robert Hecker [Thomson-Houston], Paul Lancrenon et Émile Costermans

---

[Un nouveau représentant de la SFFC au conseil de la Franco-belge]

INGÉNIEURS

NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1924)

M. P[aul] Lancrenon, ancien ingénieur en chef au corps des mines, a été élu administrateur de la Société franco-belge de matériel de chemins de fer.

---

SFFC

(*Le Journal des débats*, 29 juin 1925)

Les intérêts de la Société financière ont été accrus dans la Société franco-belge de matériel de chemins de fer. Après une lutte opiniâtre, le conseil d'administration de cette entreprise a été remanié. Mais un amortissement sérieux a dû être pratiqué sur les titres achetés en 1924. L'industrie à laquelle se consacre cette entreprise est sujette à des crises dangereuses, mais le conseil estime qu'avec l'évolution imprimée à cette affaire et les progrès de l'industrie en général, cette société ne tardera pas à s'adapter et à donner des résultats excellents.

---

La Franco-belge de matériel de chemins de fer, dont le titre avait atteint récemment 1.000, se replie à 885. Cette affaire est actuellement en cours de réorganisation ; elle vient de conclure avec des sociétés étrangères des contrats très rémunérateurs dont certains sont stipulés en livres sterling.

---

Société française financière et coloniale

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

la Société franco-belge du matériel de chemins de fer a continué à améliorer sa situation. Le dividende, qui était en 1925 de 25 francs, a pu être porté, en 1926, à 50 francs.

---

---

<sup>5</sup> Jules Brisac (1864-1939), ancien préfet, puis directeur de l'Office national d'hygiène social (1925-1932), administrateur de la Franco-Belge de Matériel de chemin de fer (1924), de la Construction civile (ex-Construction marocaine) et des Moulins du Maghreb (1926); des Tramways et autobus de Casablanca (1933). Voir [Qui êtes-vous ?](#)

SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER  
(*Le Journal des débats*, 18 novembre 1927)

Réunis le 16 novembre, sous la présidence de M. Octave Homberg, les actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1926-1927, qui se soldent par un bénéfice net de 4 millions 939.597 fr. 98, qui, avec le report de l'exercice précédent soit 1.057.827 fr. 04, donne un solde disponible de 5.997.425 fr. 02. Le dividende a été fixé à 65 francs brut par action, payable à partir du 15 décembre 1927.

L'exercice a été caractérisé, à la suite de la dépréciation de la monnaie, par des prix de main-d'œuvre et de matières plus élevés que ceux qui avaient servi à l'établissement des devis. En particulier, le charbon a atteint un taux tout à fait excessif. Heureusement, le gros volume de commandes que la société a réussi à prendre en devises appréciées a permis de compenser les résultats précédents.

La question des dommages de guerre belges a été tranchée.

Le carnet de commandes au 30 juin est bien garni. Les participations, quelle que soit leur valeur, ont été entièrement amorties.

---

SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 novembre 1928)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 21 novembre, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, du représentant de la Société financière française et coloniale, et du général Protard<sup>6</sup>. M. Becuwe remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée, à laquelle 10.519 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928, se soldant par un bénéfice disponible de 7.230.065 francs, y compris le reliquat bénéficiaire du précédent exercice, s'élevant à 1.949.202 francs. En voici la répartition : amortissement statutaire de 2 %, 357.211 francs ; intérêt statutaire de 5 % du capital, 500.000 fr. ; tantièmes statutaires, 604.884 francs ; au personnel, 221.628 francs ; dividende supplémentaire de 25 %, 2.560.000 fr. ; report nouveau. 2.995.342 francs.

Le dividende brut, fixé à 75 francs, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 15 décembre prochain, contre remise du coupon n° 14.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Georges Goldschmidt, et réélu MM. Robert Hecker et Camille Méténier, administrateurs sortants.

Le rapport rend compte en ces termes de la cession de l'usine de La Croyère :

« Il vous a été indiqué à cette époque combien cette usine était difficile à conduire de l'extérieur du pays, et combien, après le remboursement de la moitié du capital, il était désirable de renforcer notre fonds de roulement.

Au lieu d'envisager une cession pure et simple de La Croyère, nous avons constitué une nouvelle société à majorité belge appuyée sur une holding belge puissante : l'Union des industries, sur la grande firme de locomotives Beyer Peacock, de Manchester, et sur votre société.

Deux membres de votre conseil figurent dans le conseil de la nouvelle Société anglo-franco-belge de matériel de chemins de fer, et nous avons la ferme conviction que la participation que votre société conserve dans la nouvelle affaire, déjà abondamment pourvue de commandes, constituera dans l'avenir une source intéressante de profits.

---

<sup>6</sup> Adolphe Protard (1857-1946) : polytechnicien, général de brigade, inspecteur du génie, puis administrateurs de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Les opérations de transfert entre les deux sociétés se sont effectuées le 3 novembre 1927, sans qu'il y ait eu arrêt dans l'exécution des commandes, ce qui était essentiel.

Votre société sort de cette opération avec une solidité et une stabilité sensiblement accrues. »

Enfin, le rapport retrace comme suit les étapes parcourues par la société depuis sa réorganisation administrative :

« Lorsque la Société financière française et coloniale a cru de son devoir envers les actionnaires qui lui avaient fait confiance, d'intervenir et de provoquer en assemblée générale un remaniement du conseil, ce qu'elle n'a fait, d'ailleurs, qu'après avoir épuisé les moyens de conciliation, la Société Franco-Belge traversait, de l'aveu de tous, une phase difficile ; le dividende même dut être supprimé.

Depuis lors, par des efforts patients, tenaces, énergiques, grâce surtout, nous avons plaisir à le dire, à l'intelligente activité et à l'entier dévouement de notre administrateur délégué, M. Méténier, un redressement progressif s'est accompli.

Les dividendes ont été successivement de 25 fr. en 1925, 50 fr. en 1926, 65 fr. en 1927, et, aujourd'hui, sans déroger en rien aux traditions de prudence et d'économie qui restent les nôtres, nous avons pu vous proposer un dividende de 75 fr., égal au dividende le plus élevé distribué dans le passé, même avant le remboursement de la moitié de l'ancien capital de 20 millions, et le report à nouveau s'élève en même temps à la somme jamais atteinte de 3 millions environ. »

En ce qui concerne l'exercice en cours, le président a indiqué que la Société était actuellement pourvue abondamment de commandes, passées dans des conditions laissant de bonnes espérances pour les résultats finaux. Il a souligné le caractère heureux de la cession de l'usine de La Croyère, opération qui donne à la société une plus grande élasticité de fonctionnement, tout en lui laissant dans la Société anglo-franco-belge une participation susceptible d'apporter un intéressant appoint de bénéfices.

---

Société financière française et coloniale  
(*Le Journal des finances*, 18 octobre 1929).

Affaires métropolitaines  
Franco-belge de matériel de chemins de fer ;

---

FRANCO-BELGE DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER  
(*Le Journal des finances*, 8 novembre 1929).

Primitivement installée en Belgique et en France, la Franco-belge de matériel de chemins de fer, a cédé, en 1927-1928, ses installations de La Croyère à une société belge dénommée Anglo-franco-belge de matériel de chemins de fer, dont le capital de 15 millions a été souscrit par l'Union des Industries, holding belge, la firme Beyer Peacock, de Manchester, et la Franco-belge elle-même.

La société a donc concentré son activité à Raismes, près de Valenciennes, où elle fabrique le matériel pour tous transports par terre et par eau, et d'une façon plus générale, toutes machines Cette branche de l'industrie, après avoir traversé une crise de plusieurs années, très dure en France en raison du ralentissement et même de l'absence à peu près totale de commandes de la part des compagnies de chemins de fer dépourvues des ressources nécessaires à l'acquisition d'un matériel nouveau, a vu se rouvrir, peu à peu, avec l'amélioration de notre situation financière et monétaire, ses

débouchés naturels pour atteindre un stade de prospérité particulièrement rémunératrice depuis 1928.

Les résultats obtenus par la Franco-belge ont été les suivants depuis la remise en marche de ses établissements détruits pendant la guerre et dont la reconstruction nécessita l'émission, en 1919, de 15 millions de bons 5 1/2 % et le doublement en 1921, du capital de 10 à 20 millions.

Exercices	Résultats	Bénéfices distribués	Bénéf. rés. et rep.	Dividendes
	(en 1.000 fr.)			(en fr.)
1919-20	3.485	3.313	2.839	75
1920-21	4.598	3.597	1.085	75
1921-22	4.876	3.606	1.372	75
1922-23	4.383	3.569	1.091	75
1923-24	2.015	1.129	1.438	25
1924-25	2.162	1.193	2.033	25
1925-26	2.721	1.804	2.258	60
1926-27	4.940	3.348	2.650	65
1927-28	5.290	3.887	3.853	75
1928-29	7.785	—	—	—

L'examen de ce tableau ne décèle qu'en partie l'importance des bénéfices de la société. Pour en avoir une représentation plus exacte, il faut d'abord ne pas oublier que la société a, au plus fort de la crise, en 1924 et en 1925, trouvé la possibilité de rembourser sa dette obligataire de 15 millions et de ramener son capital de 20 à 10 millions par le remboursement de 250 fr. par action, double, opération qu'elle a, du reste, réalisée sans restreindre ses moyens de trésorerie.

D'autre part, la prudence conduit le conseil à prélever directement sur les résultats des sommes importantes pour l'amortissement de ses immobilisations Estimées au chiffre dérisoire de 8.372.000 fr., elles ont déjà subi plus de 30 millions d'amortissements, et ont en contrepartie au passif plus de 21 millions de réserves diverses, non compris près de 4 millions 1/2 de provisions.

La plus-value des bénéfices de l'exercice clos-le 30 juin 1929 représente 47 % sur les précédents. Le solde disponible, y compris le report antérieur de 2.995.342-fr., est de 10. millions 780.823 fr. Il autorisera facilement l'élévation du dividende de 75 à 85 fr., tout en permettant d'affecter 2 millions aux réserves et de reporter à nouveau 3.625.000. fr., c'est-à-dire que le maintien du dividende de l'exercice en cours au chiffre qui sera proposé à l'assemblée du 20 novembre, pour l'exercice écoulé, est d'ores et déjà assuré.

La Bourse capitalise cette entreprise à quelques 66 millions. Il n'est pas douteux qu'elle se montre plutôt, modérée pour une affaire dont la productivité atteint près de 78 % du capital, et dont la valeur liquidative, nette de toutes charges, est au moins égale à cette estimation, si même elle ne lui est pas supérieure en raison des plus-values que renferme le portefeuille-titres, évalué d'une façon aussi modérée que les immobilisations.

Enfin, du point de vue qui intéresse plus immédiatement le capitaliste, l'action Franco-Belge, au cours de 1.610, rapporte plus de 5 %. Ce taux de capitalisation, très élevé, fait encore mieux ressortir la dépréciation de ce titre par rapport aux autres valeurs de même classe.

---

FRANCO-BELGE DE MATERIEL DE CHEMIN DE FER  
(*Le Journal des débats*, 22 novembre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928-1929, analysés dans nos « Informations » du 6 courant ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 20 novembre. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 10.780.823 francs. Le dividende brut a été fixé à 85 francs par actions, contre 75 francs précédemment ; il sera mis en paiement à partir du 16 décembre. Une somme de 3.625.791 francs a été reportée à nouveau.

---

Franco-Belge de Matériel de chemins de fer  
(*Le Journal des finances*, 31 octobre 1930)

Les bénéfices de l'exercice au 30 juin dépassent 10 millions, contre 7.786.481 francs l'année dernière. Aucune décision n'est encore prise quant au dividende, fixé à 85 fr. précédemment, mais on peut envisager une augmentation à peu près certaine.

Ceci ne surprendra pas ceux qui connaissent la situation de l'affaire et l'activité soutenue de l'industrie du matériel de chemins de fer. La Franco-Belge, qui a reconstitué, en les modernisant, ses ateliers détruits pendant la guerre, était particulièrement préparée à bénéficier de cette activité. Après une crise de trois années, pendant la période de dépréciation du franc, la société a vu ses bénéfices augmenter avec régularité, passant de 2 millions 700.000 francs en 1926 à plus de 10 millions cette année. Pendant cette période, les actions ont reçu successivement 60 francs, 65 francs, 75 francs et 85 francs. En décembre 1925 et en avril 1926, deux remboursements de 125 francs par action ont permis de ramener le capital de 20 à 10 millions. La dette obligataire a été intégralement remboursée en 1924.

C'est au moyen de ses ressources propres, sans appel de capitaux nouveaux, que l'entreprise a pu faire face à l'augmentation de son chiffre d'affaires : de 1926 à 1929, les avances sur commandes passent de 3 à 19 millions. Une partie des bénéfices est consacrée, chaque année, à l'amortissement des installations et au renforcement des réserves. Les terrains et usines figurent au bilan de 1929 pour 8 millions, leur chiffre de 1920. Il n'est donc pas excessif de dire que ce poste représente aujourd'hui une valeur d'une quarantaine de millions. L'ensemble des réserves atteint environ 25 millions, plus du double du capital. Enfin, l'encaisse, le portefeuille et les débiteurs se totalisent par 37.674.000 francs en regard de 11 millions d'exigibilités. Encore convient-il d'ajouter que le portefeuille, qui contient des titres des affaires suivantes — Anglo-Franco-Belge de Matériel de chemins de fer, Franco-Roumaine de Matériel de chemins de fer, Franco-Serbe d'Entreprises industrielles et de travaux publics, Entreprises de dragages et de travaux publics, Société Cégielshi à Poznan (Pologne), Groupement industriel pour Dantzig, Société de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine, Union des consommateurs de produits métallurgiques et industriels, etc. —, a une valeur très supérieure aux quelque 4 millions pour lesquels il figure au bilan.

Le cours de 1.790, le plus haut de l'année, actuellement pratiqué sur l'action Franco-Belge, capitalise l'affaire à 71 millions. En rapprochant de ce chiffre un bénéfice d'une

dizaine de millions, le taux de productivité apparent s'établit à 14 %, ce qui est exceptionnel pour une entreprise industrielle aussi solidement établie. Les cours actuels comportent indéniablement, une assez belle marge de reprise.

---

FRANCO-BELGE DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER  
(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1930).

Les comptes de la Compagnie franco-belge de matériel de chemins de fer viennent de paraître ; ils confirment les prévisions que nous formulions à la fin du mois d'octobre dernier.

Les bénéfices bruts de l'exercice 1929-30 atteignent 11.885.783 fr. contre 8.881.951 francs pour l'exercice précédent, laissant, après 1.063.554 francs de frais généraux, un solde disponible de 10.823.229 fr. contre 7.785.481 fr.

Avec le report antérieur, la somme à répartir est de 14.448.021 francs au lieu de 10.780.823 fr.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée un dividende de 100 francs brut par action contre 85 fr. pour l'exercice 1928-29, répartition qui permettra de doter largement les réserves.

La situation financière est toujours très satisfaisante. Au bilan, les immeubles et le matériel sont inscrits pour 8.984.527 fr. (après 11.653.266 fr. d'amortissements) contre 8 millions 372.059 fr. au 30 juin 1929. Les marchandises en magasin s'élèvent à 5.687.355 fr. contre 3.683.832 fr. Les commandes en cours ont également grossi à 31.202.837 fr. contre 25.087.763 fr. Ce dernier poste a pour contrepartie, au passif, 18.910.683 fr. d'avances sur commandes. Les espèces en caisse et en banque, les cautionnements et le portefeuille se totalisent par 14.901.624 fr., somme supérieure au montant des créditeurs divers, qui sont de 12.773.279 fr. Les débiteurs divers n'ont que peu varié à 2.3.131.557 fr. Il existe 2 millions de réserve légale, 5.008.802 fr. de primes d'émission, 13.800.974 fr. de réserves diverses, 2 millions de réserve spéciale et 4.966.141 fr. de provisions.

En novembre 1929, notamment, nous avons souligné la qualité de l'action Franco-belge de matériel de chemins de fer, on cotait alors 1.640 ; elle vaut actuellement 1.790 fr. environ. C'est une des valeurs qui ont résisté au fléchissement général du marché.

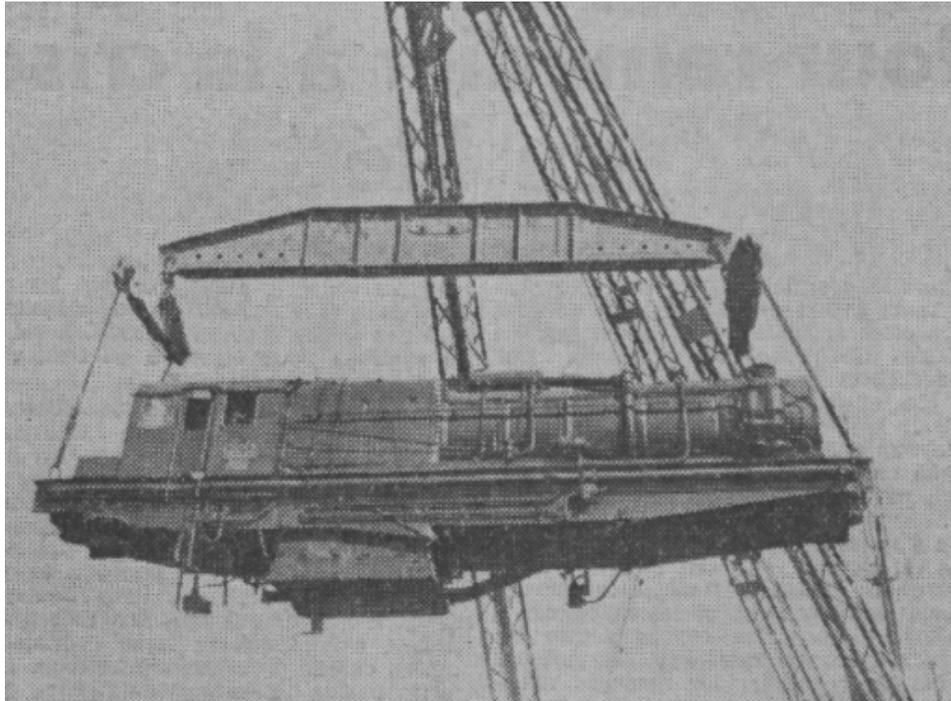
---

FIANÇAILLES  
Jacques Drion  
Simone de Schryve  
(*Le Figaro*, 27 mai 1931)

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Simone de Schryver, fille de M. Georges de Schryver, décédé, et de Mme Georges de Schryver, avec M. Jacques Drion, ingénieur civil des mines, sous-lieutenant à l'École d'application

---

La Compagnie P.-L.-M. reçoit une nouvelle et puissante locomotive  
pour le trajet Alger-Oran  
(*L'Écho d'Alger*, 11 avril 1933)



La chaudière enlevée par le ponton-bigue de 300 tonnes de l'entreprise Schneider  
(Photo Raynal)

La Compagnie P.-L.-M., dans le but d'améliorer les conditions de transport de sa clientèle et d'abrèger dans une notable proportion la durée de ses parcours, s'est, depuis quelques années, imposé de lourds sacrifices. C'est ainsi que nous avons vu dernièrement mettre en ligne de puissantes locomotives Garratt entre Blida et Djelfa.

Plusieurs autres engins du même genre ont été également commandés, destinés à la voie normale pour assurer le trajet Alger-Oran, à la Cie franco-belge de construction de matériel de chemins de fer.

La première de ces puissantes locomotives, construite par les ateliers de Rennes [Raismes (Nord)], est arrivée dimanche par le vapeur P.-L.-M. 25, embarquée à Marseille par l'entreprise Langstaff.

.....

---

#### FRANCO-BELGE DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER (*Le Journal des débats*, 13 septembre 1933)

On envisage le maintien du dividende à 110 francs par action pour l'exercice qui a pris fin le 30 juin dernier.

Une telle répartition n'exigerait, tantièmes compris, qu'un décaissement de l'ordre de 6 millions et demi, alors que les bénéfices avaient avoisiné 12 millions pour 1931-1932. Sans doute le dernier exercice a-t-il été moins favorable (les travaux en cours n'atteignaient que 10 millions au 30 juin 1932 au lieu de 36 millions au 30 juin 1931), mais, d'une part, il a dû laisser des résultats encore substantiels et, d'autre part, la société pourrait, le cas échéant, faire appel au report antérieur de 5,5 millions.

Enfin, on sait que la question de trésorerie ne se pose pas pour la Franco-belge. Au dernier bilan, les seules liquidités s'élevaient à près de 40 millions en regard de 24,5 millions d'exigibilités, répartitions comprises. Le remboursement des 10 millions du solde de capital, effectué au début de l'année, a laissé une marge très suffisante.

À 1.175, l'action, qui donne un rendement net de 7 1/2 au porteur, constitue une bonne valeur d'appoint.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933 [en non 1934]  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1934)

[...] Nous avons obtenu des revenus satisfaisants de nos participations dans la Société franco-belge de matériel de chemin de fer... [...].

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

[...] Au cours de l'année 1933, nous avons réalisé nos participations dans la Société franco-belge de matériel de chemins de fer... [...]

---

*Annuaire industriel*, 1938 :

FRANCO-BELGE de MATÉRIEL de CHEMINS de FER (Société), 5, r. La-Boétie, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Anjou 09-66 Ad. t. Locomoram-Paris-47-Codes : A.B.C. 5<sup>e</sup> éd. Liebers, Ingeneering. A.Z. français. Soc. an. cap. 10.000.000 fr. — C. d'Ad. : Adm.-dir. gén. : M. C. Méténier ; Adm. : MM. L[éon] Boule [adm. SFFC jusqu'en 1934], H. Brisac, G. Goldschmid, R[obert] Hecker [1883-1935][Thomson], P[aul] Lancrenon [Ing. en chef des mines, repr. de la SFFC. Ultérieurement au groupe Schneider.]. — Usine à Raismes (Nord)

Locomotives et matériel roulant pour chemins de fer et tramways. Chaudronnerie, forge et menuiserie. (20-1344).

---

FRANCO-BELGE de MATÉRIEL de CHEMINS de FER  
[Desfossés 1956/982]

S.A. frse; 12 octobre 1881.

Siège : 5, rue de La Boétie, Paris.

Méténier (C.), 973 (anc. Éts Cail), 979 (Cie fse mat. ch. fer), 982 (pdg Fr.-belge mat. ch. fer).

Boule (René)[x/x00][fils de Léon], 397 (CGFTE), 408 (Tram. St-Quentin), 410 (Tunisienne d'élec. + transp.), 415 (Transp. commun région Hanoi), 982 (Fr.-belge mat. ch. fer), 1316 (Énergie élect. ville de Bizerte).

Grandpré (Ed. Borne de)[x/x0], 431 (SITRAM), 979 (pdg Cie fse mat. ch. fer), 982 (Fr.-belge de mat. ch. de fer).

Hautain (Jacques)[0/x0][fils de Fernand H., gouv. Bq nat. Belg. et d'une Dlle Goldschmid], 862 (v.-pdt Forges de Leval-Aulnoye), 982 (Franco-belge de matériel de ch. de fer).

Lange (Jules-Marie)(fils de Louis-Ernest, ing. Ing.)[x / ], 881 (Métallurgique de Normandie), 973 (ph Anc. Éts Cail), 982 (Franco-belge de matériel de ch. de fer), 1023 (Delattre et Frouard), 1997 (pdt Vermandoise de sucrerie).

Lecluse (E.), 982 (Franco-belge de matériel de ch. de fer).

Servier-Crouzat (X.), 957 (comm. cptes Groupement ind. sidérurgique), 982 (comm. cptes Fr.-belge de mat. ch. de fer), 1359 (comm. cptes Eau et force).

Passérieux (P.), 1236 (comm. cptes Grds trav. d'électrification et de canalisation), 1369 (comm. cptes Auby), 1509 (comm. cptes Usines Melle).

Usines à Rasimes, près Valenciennes.

Participations : Franco-roumaine de matériel de ch. de fer, UCPMI à Hagondange, Anglo-franco belge de matériel de ch. de fer, Soc. Cégieski, Groupe industriel pour Dantzig, etc.

CAPITAL : 4.210.400 fr., entièrement amortis, représentés par 42.104 actions de jouissance. À l'origine, 8 millions, porté à 10 millions en 1914 et à 20 millions en 1920. Premier remboursement en 1924 de 250 fr. par titre de 500 fr., et de 150 fr. en 1933, ce qui a ramené le capital à 4 millions, entièrement amortis depuis par un dernier remboursement de 100 fr. Porté en 1946 à 4.210.400 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, allocation au fonds d'amortissement représentant au moins 2 % des sommes à amortir, 5 % d'intérêt aux actions sur capital versé non amorti. Sur l'excédent : 10 % au conseil d'administration, 5 % au maximum au personnel, 85 % aux actions.

SERVICE FINANCIER : Comptoir national d'escompte, Crédit Lyonnais, Banque nationale pour le commerce et l'industrie [BNCL], Société Générale, Banque Dupont et Cie, Banque Paris et Pays-Bas [BPPB].

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 37 (12 juillet 1951), 820 fr. ; 38 (10 juillet 1952) ; 1.025 fr. ; 39 (10 juillet 1963), 1.025 fr. ; 40 (10 décembre 1954), 1.107 fr. ; 41 (15 décembre 1955), 410 fr.

Exercices au 31 déc.	Produits bruts	Bénéf. nets	Bénéf. distrib.	Divid. par act.
	(En 1.000 francs)			(En francs)
1940	8.603	5.993	5.046	100
1941 (1)	8.075	5.850	4.942	100
1942	4.943	4.943	4.834	100
1943	6.121	6.121	4.935	100
1944	5.793	5.793	4.647	100
1945	10.059	10.059	6.589	125
1946	21.998	20.623	9.057	150
1947	26.780	26.780	10.924	175
1948	41.270	36.982	17.621	300
1949	89.569	59.834	33.523	600
1950	112.587	84.571	54.000	1.000
1951	134.077	95.918	66.021	1.250
1952	169.246	96.630	65.817	1.250
1953	124.273	67.995	65.854	1.350
1954	62.427	44.808	24.210	500
1955 (30 sept.)				

(1) Dix-huit mois.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	4.210	4.210	4.210	4.210	4.210
Réserves	216.666	130.845	129.512	103.138	112.805
Provisions	147.438	295.179	370.962	395.247	401.362
Dette flottante	1.154.588	841.970	1.041.876	1.752.613	1.144.596
Dividende et tantièmes	54.000	66.021	66.817	65.354	24.210
	<u>1.576.902</u>	<u>1.337.725</u>	<u>1.611.877</u>	<u>2.320.862</u>	<u>1.687.183</u>
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	129.619	166.605	226.954	290.159	363.251
Réalisable					
Titres	25.570	25.549	29.170	23.287	22.494
Stocks	557.489	594.883	880.407	1.630.828	940.469
Débiteurs	799.935	495.155	412.002	314.040	312.285
Disponible	64.289	55.533	63.844	82.648	48.681
	<u>1.576.902</u>	<u>1.337.725</u>	<u>1.611.877</u>	<u>2.320.862</u>	<u>1.687.183</u>

Les Ateliers de construction du Nord de la France-ANF  
(Valeurs actuelles, s.d. [printemps 1980])

Aux côtés des principaux constructeurs de matériel ferroviaire ANF-Industrie a souscrit à 25 % du capital de la Société ferroviaire du Valenciennois (Soferval), constituée en vue de reprendre l'exploitation en location-gérance de la Société Franco-Belge de matériel de chemins de fer [Herlicq] en règlement judiciaire.

Prise de contrôle par Alsthom suite rachat département ferroviaire de Jeumont-Schneider.

1981 : 2.300 salariés à Raismes, près de Valenciennes.

Mars 1988 : annonce de la fermeture en février 1989 alors que l'usine de Raismes emploie encore 1.100 salariés.

Le Valenciennois ne veut pas mourir  
(La Nouvelle République, 2 juillet 1988)

Deux manifestations ont rassemblé, hier, sans incident, environ 4.000 personnes à Valenciennes (Nord) pour protester contre les suppressions d'emplois prévues aux A.N.F. Industries\* et à l'usine Alsthom de Raismes (matériel ferroviaire).

Les banques et les grandes surfaces ont fermé leurs portes pendant deux heures.

Tous protestaient contre la suppression de 840 emplois aux A.N.F. Industries (2.000 salariés à Crespin, Marly et Paris) et contre la fermeture, avant la fin du premier semestre 1989, de l'usine Alsthom de Raismes (1.000 salariés) dans le secteur ferroviaire.

Après la fin de l'industrie charbonnière et de la sidérurgie, le Valenciennois vit l'agonie du ferroviaire. Le taux de chômage atteint 18 % dans la région qui, depuis 25 ans, a perdu 42.000 emplois industriels.

---